

Plan d'actions communal - Commune de Plouër-sur-Rance

Atlas de la biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération



- 2023 -



Sommaire

Axe 1 – Agir en faveur du patrimoine naturel communal	2
Action 1.1 – Créer un boisement sur la parcelle communale localisée entre le lotissement du Grand clos et la RN176.....	3
Action 1.2 – Etablir un diagnostic et un plan de gestion durable des boisements épars communaux.....	5
Action 1.3 – Etablir un diagnostic et un plan de gestion durable des haies communales.....	6
Action 1.4 – Etudier la mortalité routière des amphibiens au Pont Hay et les actions correctives envisageables.....	7
Action 1.5 – Maintenir en bon état de conservation le lavoir de la Matz en faveur de la biodiversité.....	9
Action 1.6 – Maintenir l'accueil des oiseaux dans la petite guérite en pierre de Rigourdaie.....	11
Action 1.7 – Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions pour le Jardin de la Médiathèque.....	13
Action 1.8 – Favoriser l'accueil de la biodiversité dans le bassin de rétention de la ZA des landes.....	15
Action 1.9 – Favoriser la végétalisation et l'accueil de la biodiversité dans le bourg.....	17
Action 1.10 – Maintenir et poursuivre la végétalisation du cimetière par des espèces indigènes.....	18
Action 1.11 – Poursuivre la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.....	19
Action 1.12 – Veiller au choix d'essences locales dans les projets d'aménagements.....	20
Action 1.13 – Poursuivre et développer la gestion différenciée des espaces verts communaux.....	21
Action 1.14 – Poursuivre la création de haies sèches pour gérer les rémanents ligneux de la commune.....	22
Action 1.15 – Remplacer les haies ornementales de la Salle omnisports.....	23
Action 1.16 – Développer la présence de fruitiers sur les espaces communaux.....	25
Action 1.17 – Intégrer les enjeux environnementaux définis dans les OAP de l'Eco-quartier.....	26
Action 1.18 – Réintroduction de la nature dans les cours d'écoles.....	28
Action 1.19 – Maintenir la gestion par éco-pâturage des espaces verts et naturels.....	29
Action 1.20 – Adapter et mettre en valeur les bâtiments communaux pour l'accueil des chauves-souris.....	30
Action 1.21 – Poursuivre l'adaptation de l'éclairage public et géré en régie, pour éclairer mieux, juste et durable.....	31
Action 1.22 – Expérimenter l'entretien différencié des espaces végétalisés des bords de routes communales.....	32
Action 1.23 – Adopter un entretien des fossés pour préserver la biodiversité et les milieux aquatiques.....	33
Action 1.24 – Développer la lutte biologique contre la Processionnaire du Pin via l'accueil des mésanges.....	34
Action 1.25 – Lutter contre le Frelon asiatique en limitant l'impact sur la biodiversité indigène.....	35
Axe 2 – Sensibiliser et faire connaître le patrimoine naturel communal	36
Action 2.1 – Communiquer sur les actions communales.....	37
Action 2.2 – Faire découvrir le patrimoine naturel communal au grand public.....	38
Action 2.3 – Sensibiliser les scolaires au patrimoine naturel.....	39
Action 2.4 – Améliorer la formation des agents municipaux sur les thématiques liées à la biodiversité.....	40
Action 2.5 – Poursuivre les journées citoyennes d'actions en faveur de l'environnement.....	41
Axe 3 – Améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal	42
Action 3.1 – Inciter les habitants à améliorer la connaissance du patrimoine naturel via la plateforme participative.....	43
Action 3.2 – Assurer un suivi des colonies de chauves-souris de l'église.....	44
Action 3.3 – Créer et animer un groupe d'habitants référents pour le suivi de la Biodiversité.....	45
Axe 4 – Inciter les habitants et entreprises de la commune à agir en faveur du patrimoine naturel	46
Action 4.1 – Inciter les propriétaires de plans d'eau à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.....	47
Action 4.2 – Inciter les propriétaires de mares à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.....	48
Action 4.3 – Inciter les propriétaires de haies à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.....	49
Action 4.4 – Inciter les propriétaires et exploitants de prairies à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.....	50
Action 4.5 – Inciter les propriétaires et exploitants de forêts à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.....	51
Action 4.6 – Inciter les habitants et entreprises à limiter la pollution lumineuse.....	52
Action 4.7 – Inciter les propriétaires de jardin et d'espaces verts à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.....	53
Action 4.8 – Inciter les propriétaires de bâtiments à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.....	54
Action 4.9 – Inciter les habitants et entreprises à lutter contre les espèces exotiques envahissantes.....	55
Documents ressources	56

Axe 1 – Agir en faveur du patrimoine naturel communal





Action 1.1 – Créer un boisement sur la parcelle communale localisée entre le lotissement du Grand clos et la RN176

Contexte

La plantation de boisements permet de pérenniser la présence d'un espace naturel, cependant il est préférable qu'il ne se fasse pas au détriment de prairies permanentes devenues très rares sur le territoire, sauf dans des cas particuliers.

La parcelle communale visée par ce projet de plantation, fait 0,3 ha, elle est enclavée entre la route nationale et des habitations. Compliquée d'accès pour une exploitation agricole, le boisement de cette parcelle est opportun, dans la continuité du boisement existant.

L'intérêt d'un boisement pour la biodiversité étant croissant selon sa surface, il serait intéressant d'inciter le propriétaire de la parcelle voisine à boiser également sa parcelle.

Objectifs

- Renforcer la surface du boisement du Grand clos

Actions

- ✓ Planter un boisement constitué d'essences locales, préférentiellement labellisées « végétal local », mixant des espèces arbustives et de haut jet, adaptées au changement climatique et propice à la production de bois d'œuvre
- ✓ Classer les parcelles en loi Paysage
- ✓ Inciter le propriétaire de la parcelle attenante à boiser également sa parcelle selon les mêmes préconisations

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

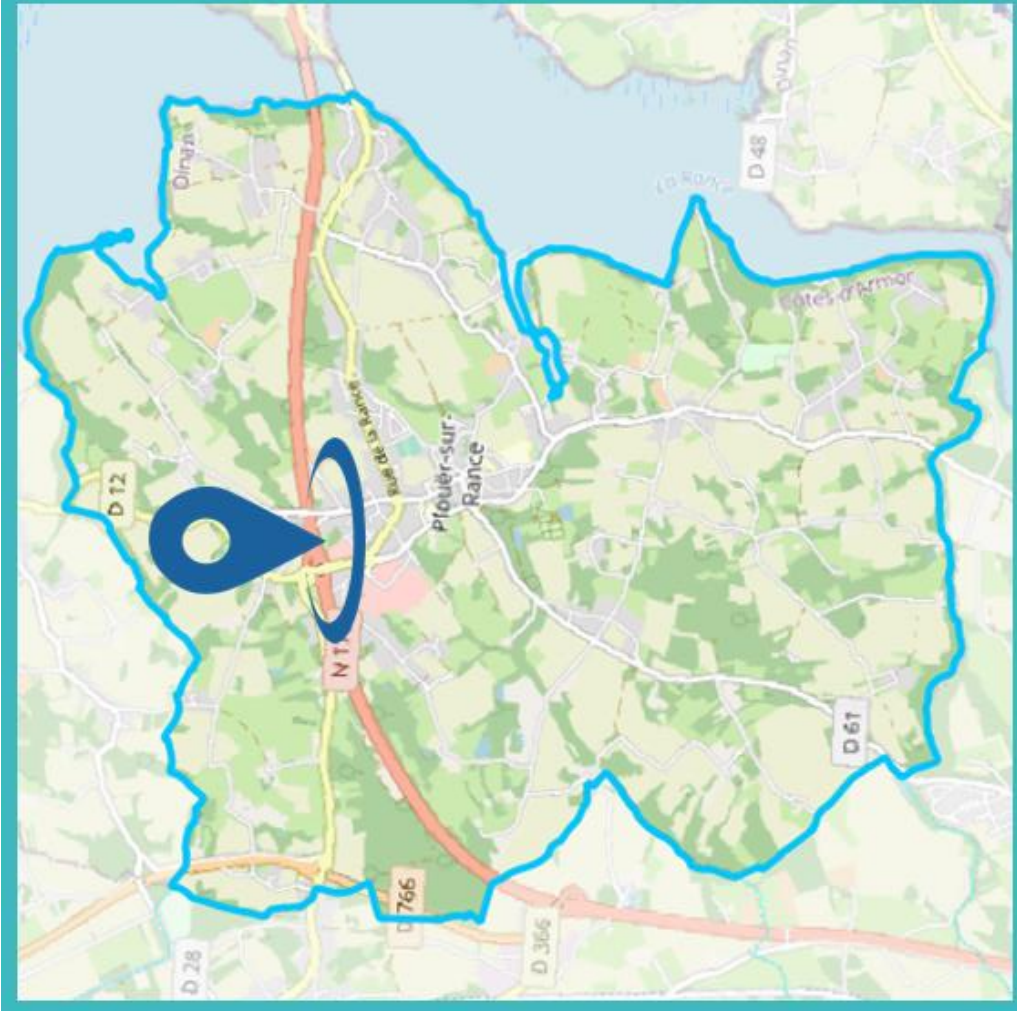
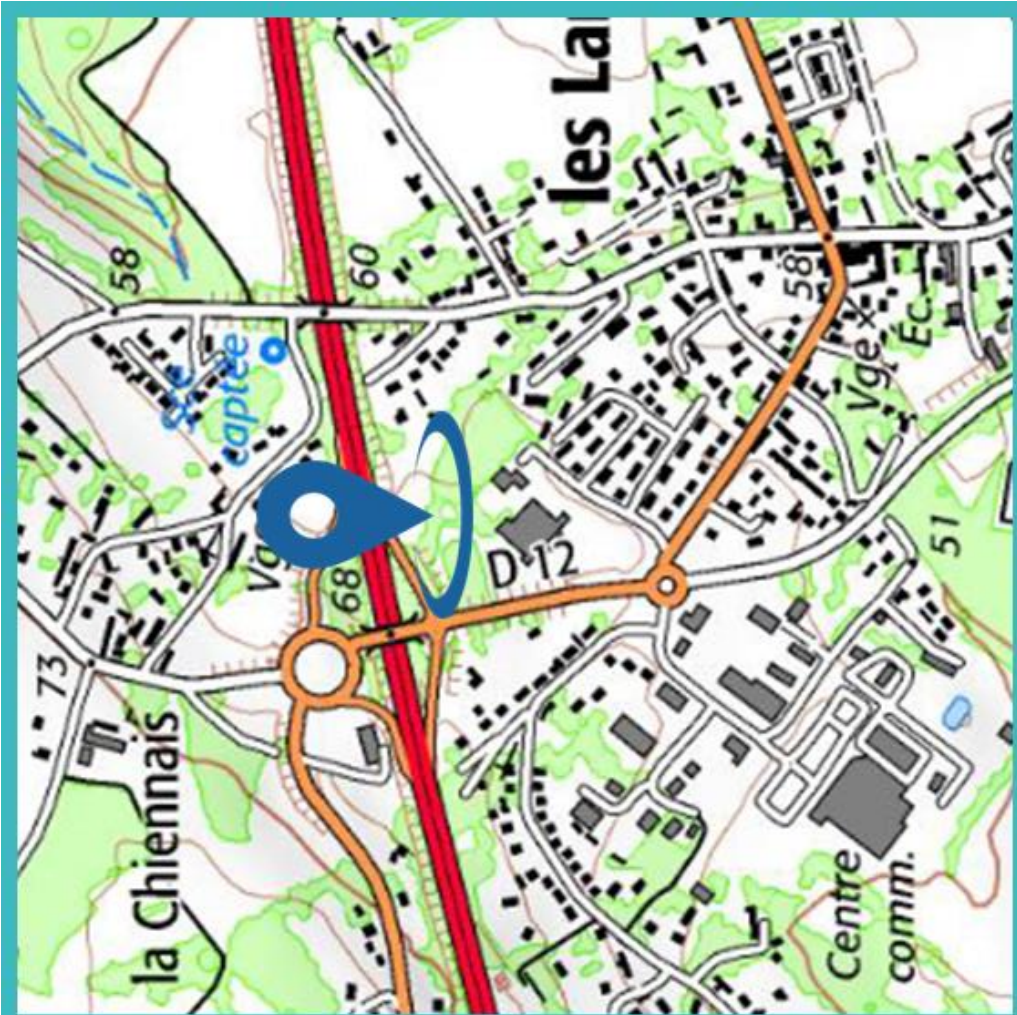
Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre d'arbres et arbustes plantés
Surface boisée

Partenaires

Le futur Parc naturel régional





Action 1.2 – Etablir un diagnostic et un plan de gestion durable des boisements épars communaux

Contexte

Les petites parcelles boisées éparses sont souvent mal connues et peu valorisées. Elles présentent pourtant un intérêt notable pour la biodiversité et la filière bois, dont l'adéquation peut être possible à travers une gestion durable de ces derniers.

Objectifs

- Améliorer la connaissance du patrimoine arboré appartenant à la commune
- Améliorer la gestion et la valorisation du patrimoine arboré appartenant à la commune

Actions

- ✓ Recenser les bois appartenant à la commune et gérés par la commune
- ✓ Faire réaliser un diagnostic des bois gérés par la commune (espèces, type, gestion, état sanitaire, préconisations) et définir un plan de gestion durable de ces derniers (entretien, exploitation, renouvellement)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Réalisation de l'inventaire des bois communaux

Mise en place d'un PGD des bois communaux et gérés par la commune

Partenaires

SCIC ENR Bois & Energie en Pays de Rance

Dinan Agglomération



Action 1.3 – Etablir un diagnostic et un plan de gestion durable des haies communales

Contexte

Le patrimoine bocager, propriété de la commune, est souvent mal connu et peu valorisé. Pourtant, au vu du rôle important du bocage, notamment pour la biodiversité, les communes doivent être exemplaires dans leur gestion de ce dernier. Le plan de gestion durable des haies (PDGH) est un outil d'état des lieux, de connaissance, ainsi que de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies. Cependant, dans le cas de haies communales dont le terrain est loué, c'est à celui qui en a la jouissance d'établir un PDGH devant intégrer l'ensemble du bocage dont il a la gestion.

Objectifs

- Améliorer la connaissance du patrimoine bocager appartenant à la commune
- Améliorer la gestion et la valorisation du patrimoine bocager appartenant à la commune

Actions

- ✓ Recenser les haies appartenant à la commune et gérées par la commune
- ✓ Faire réaliser un diagnostic des haies gérées par la commune (espèces, type, gestion, état sanitaire, préconisations) et définir un PDGH (entretien, exploitation, renouvellement, regarnissage)
- ✓ Inciter les exploitants ayant la jouissance de terrain avec des haies communales à définir un PDGH, ils devront y intégrer l'ensemble des haies de leur exploitation
- ✓ Etudier les possibilités de valorisation des rémanents issus de la gestion de ces dernières (production de bois broyé, alimentation de chaudière bois, vente aux habitants, construction de haies sèches...)
- ✓ Favoriser l'implantation de nouvelles haies bocagères sur des espaces communaux

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Réalisation de l'inventaire des haies appartenant à la commune

Mise en place d'un PGD des haies communales gérées par la commune

Nombre d'exploitants jouissant de haies communales ayant établis un PDGH

Partenaires

SCIC ENR Bois & Energie en Pays de Rance

Dinan Agglomération



Action 1.4 – Etudier la mortalité routière des amphibiens au Pont Hay et les actions correctives envisageables

Contexte

Au printemps, les amphibiens migrent vers leurs sites de reproduction, qu'ils quitteront ensuite pour retrouver leurs habitats estivaux (boisements, haies, prairies, jardins...). Ces phases migratoires, parfois sur plusieurs kilomètres, croisent des routes, dont certaines peuvent être particulièrement mortifères pour les populations d'amphibiens.

Le secteur du Pont Hay a été identifié comme impactant par la commune, une étude fine du couloir de migration et des aménagements envisageables, est donc souhaitable.

Objectifs

- Caractériser les impacts sur les populations d'amphibiens au Pont Hay
- Mettre en œuvre des aménagements pour réduire l'impact sur les populations d'amphibiens en migration

Actions

- ✓ Réaliser un suivi de la mortalité routière au Pont Hay (espèces concernées, effectifs, localisations des impactent, temporalité)
- ✓ Identifier et mettre en œuvre des aménagements pour réduire les impacts routiers sur les populations d'amphibiens en période de migration au Pont Hay
- ✓ Sensibiliser les habitants à cette problématique peu connue

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

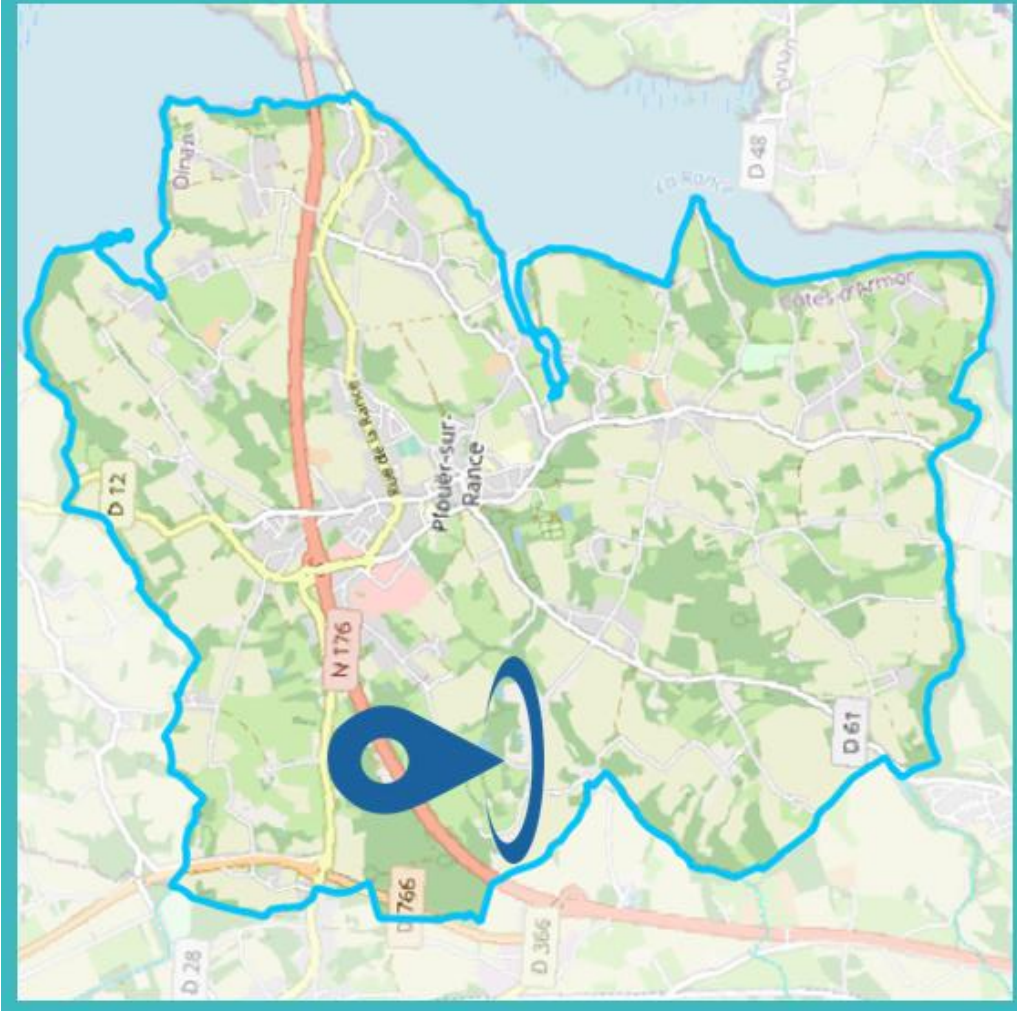
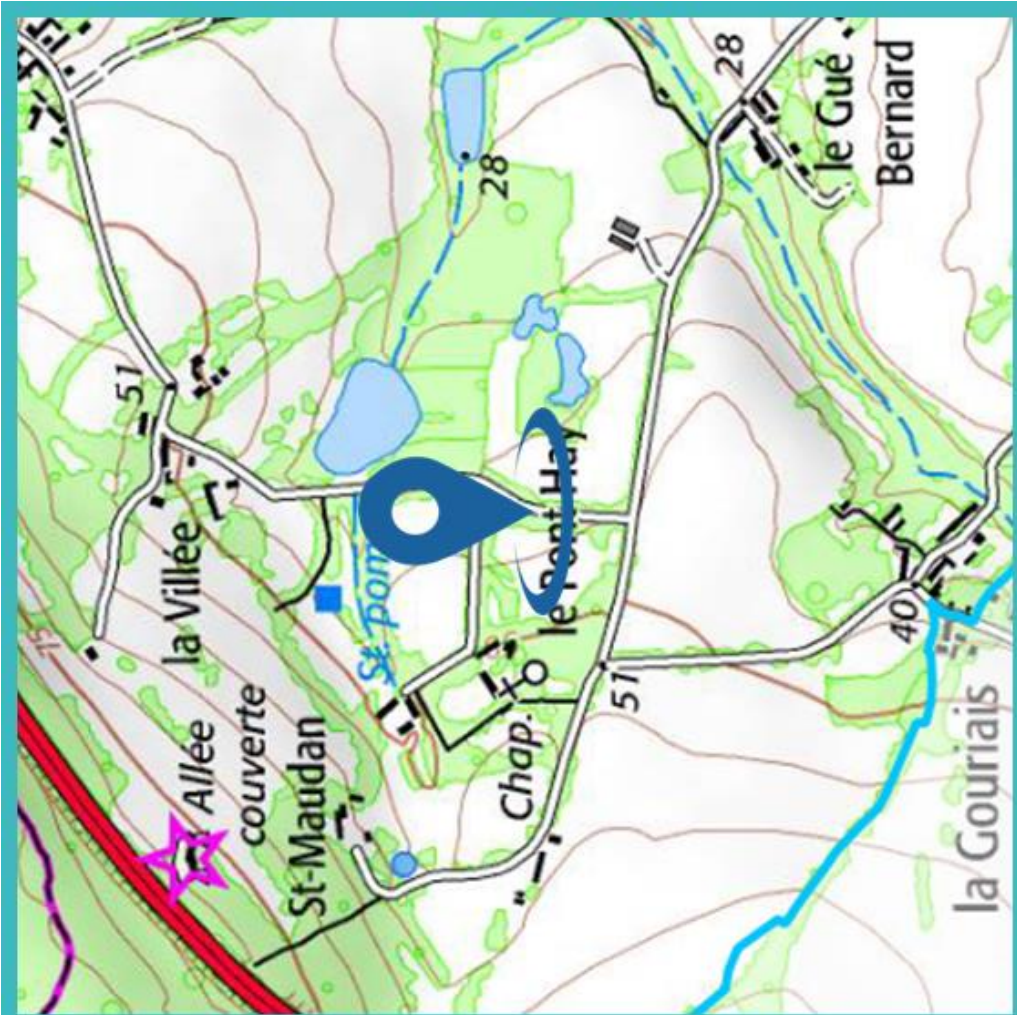
Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Réalisation d'un suivi
Mise en œuvre d'un aménagement

Partenaires

Le futur Parc naturel régional





Action 1.5 – Maintenir en bon état de conservation le lavoir de la Matz en faveur de la biodiversité

Contexte

Les lavoirs peuvent s'apparenter à des mares. Pour cela, il est important en tout premier lieu de veiller à ce qu'ils n'entraient pas le bon état des cours d'eau en impactant la libre circulation de la faune et des sédiments. Il est également important de veiller à favoriser une présence d'eau, tout en permettant à la petite faune de pouvoir en ressortir. Enfin, il faut veiller à maintenir un caractère semi-naturel en bannissant les poissons et végétaux exotiques de ces milieux, au profit de végétaux indigènes pouvant offrir également un attrait esthétique.

Objectifs

- Favoriser les population amphibiens
- Résilier l'impact du lavoir sur la petite faune
- Favoriser la présence de végétaux indigènes

Actions

- ✓ Restaurer le lavoir de la Matz en suivant les recommandations suivantes :
 - Restaurer le fonctionnement hydraulique pour que le lavoir tienne l'eau jusqu'au début de l'été au moins
 - Créer une à plusieurs sorties anti-noyade pour la petite faune
 - Proscrire l'implantation de végétaux aquatiques exotiques et de poissons
 - Favoriser une végétalisation par l'usage d'espèces indigènes (Nénuphar jaune, Iris des marais, Rubanier dressé, Renouée amphibie, Potamots, Renoncule peltée, Glycérie flottante), ces végétaux peuvent être implantés dans des cages gabions immergées, ils sont disponibles en jardinerie spécialisées labellisées « végétal local »

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

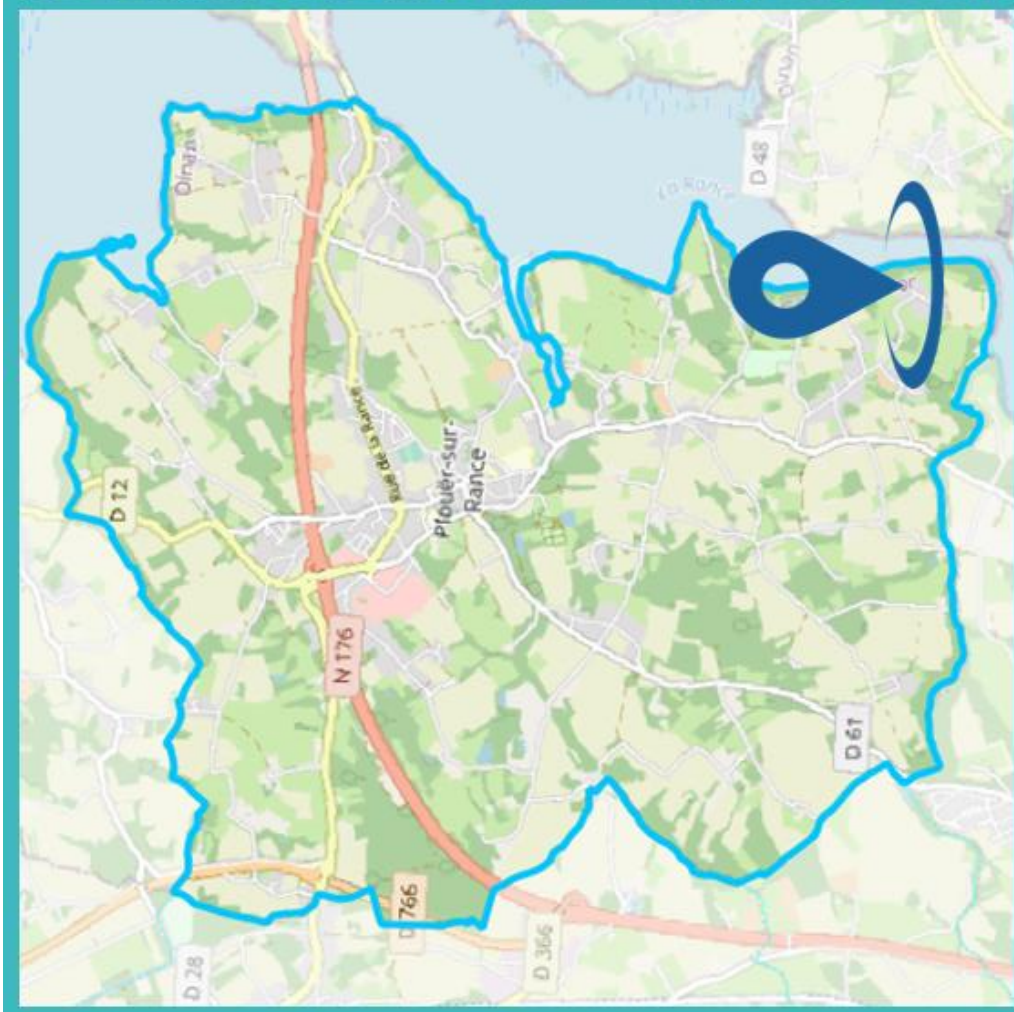
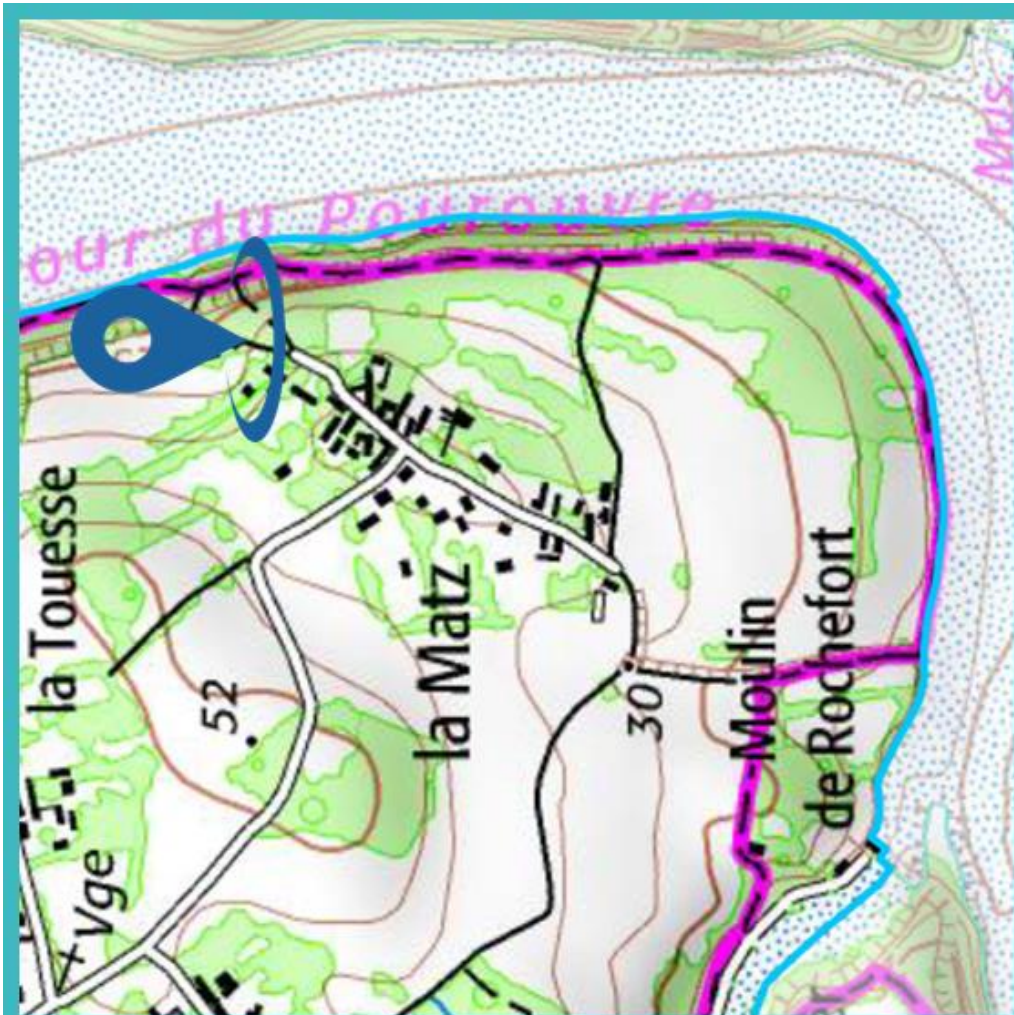
Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Lavoir restauré

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional





Action 1.6 – Maintenir l'accueil des oiseaux dans la petite guérite en pierre de Rigourdaïne

Contexte

Le petit patrimoine bâti à l'abandon dans les campagnes, offre un habitat de grand intérêt pour de nombreux oiseaux.

La petite guérite en pierre de Rigourdaïne accueille une Chouette effraie et des Hironnelles rustiques. Ces espèces peuvent facilement être dérangées ou empêchées d'accès au bâtiment par simple négligence, pouvant induire la mort des nichés de ces espèces. Il est donc essentiel de veiller à maintenir l'accès au site pour ces espèces, en veillant à informer et sensibiliser toute personne pouvant être amenée à agir sur ce bâtiment. un référent peut par ailleurs assurer une veille.

Objectifs

- Maintenir l'accueil des oiseaux dans la petite guérite en pierre de Rigourdaïne
- Mettre en place une réflexion sur la gestion de l'intégralité de la parcelle

Actions

- ✓ Veiller à maintenir le site accessible pour les oiseaux
- ✓ Informer et sensibiliser les personnes qui pourraient être amenées à vouloir intervenir sur le bâtiment par méconnaissance des enjeux de biodiversité
- ✓ Définir un référent pour veiller au maintien de l'accessibilité du site pour les oiseaux. Ce dernier pourrait également sensibiliser les riverains et services de la commune aux enjeux de ce bâtiment
- ✓ Engager une réflexion sur la gestion de l'intégralité de la parcelle (plantations de baies, boisements existants, prairie à développer)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

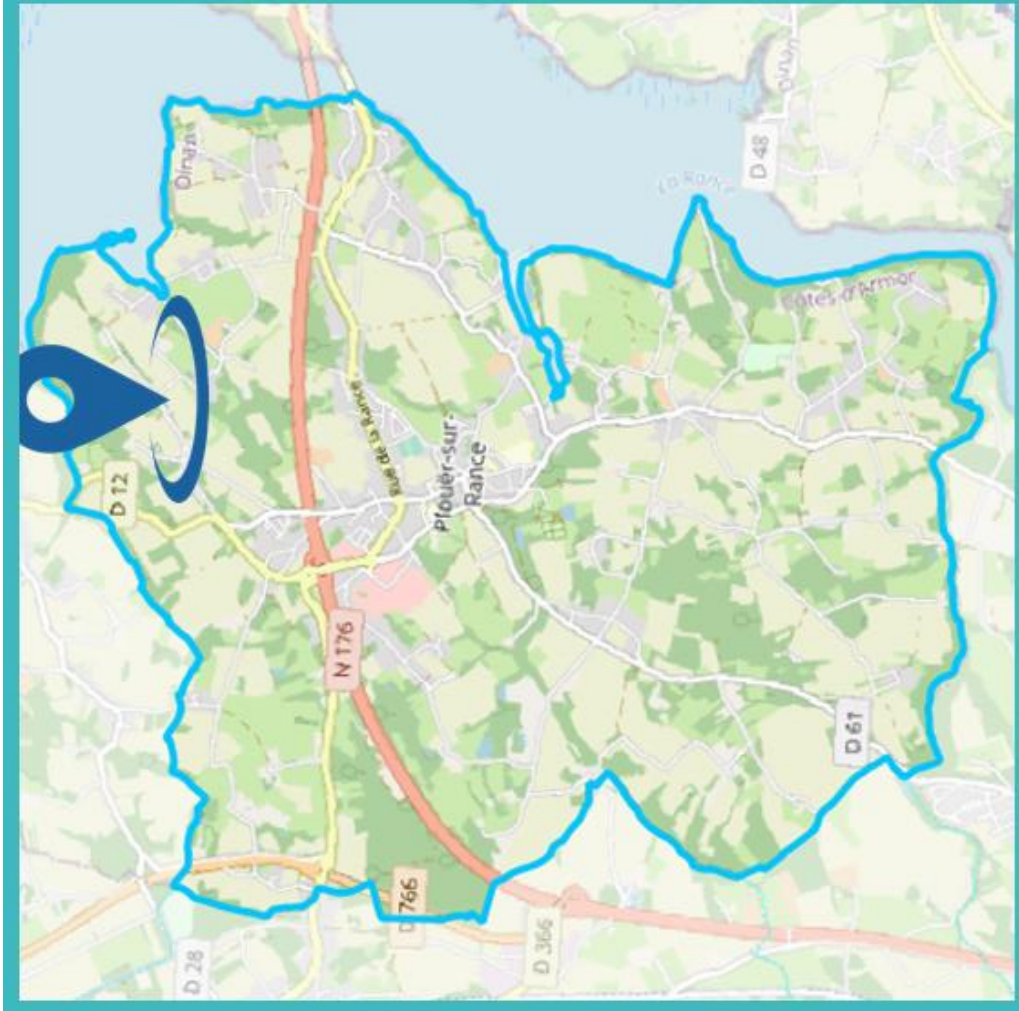
Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Identification d'un référent

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional





Action 1.7 – Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions pour le Jardin de la Médiathèque

Contexte

Le Jardin de la Médiathèque est issu d'un verger conservatoire implanté il y a une quinzaine d'années. Il est désormais orienté vers un jardin verger nourricier à vocation pédagogique et démonstratif. De nombreuses actions sont mises en place pour l'accueil de la biodiversité et des expositions y sont installées, notamment sur le thème de la biodiversité, faisant du jardin un espace ludique et culturel, se voulant intergénérationnel.

Objectifs

- Favoriser l'accueil de la biodiversité au plus proche des habitants
- Sensibiliser les habitants à l'intérêt de la biodiversité et des actions pouvant être menées en sa faveur
- Créer du lien social et intergénérationnel autour d'un espace de nature

Actions

- ✓ Poursuivre la fauche tardive mise en œuvre et expérimenter la gestion différenciée conservant une part de la flore une année sur deux
- ✓ Poursuivre l'apport d'hétérogénéité (tas de bois, de broyats, de rochers, mare, variation de la topographie...)
- ✓ Poursuivre la sensibilisation des habitants à travers les expositions et découvertes animées de l'espace et de sa biodiversité
- ✓ Poursuivre la veille et la lutte contre la présence d'espèce invasive

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

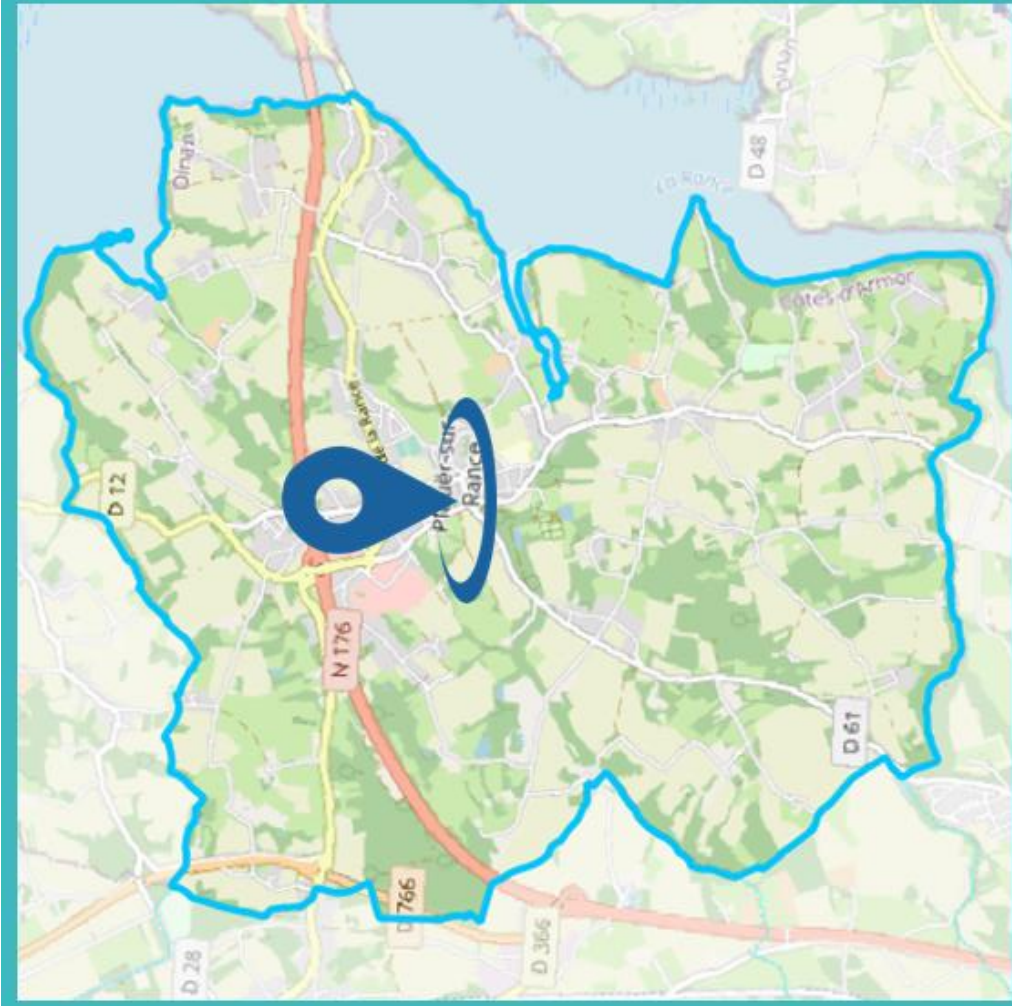
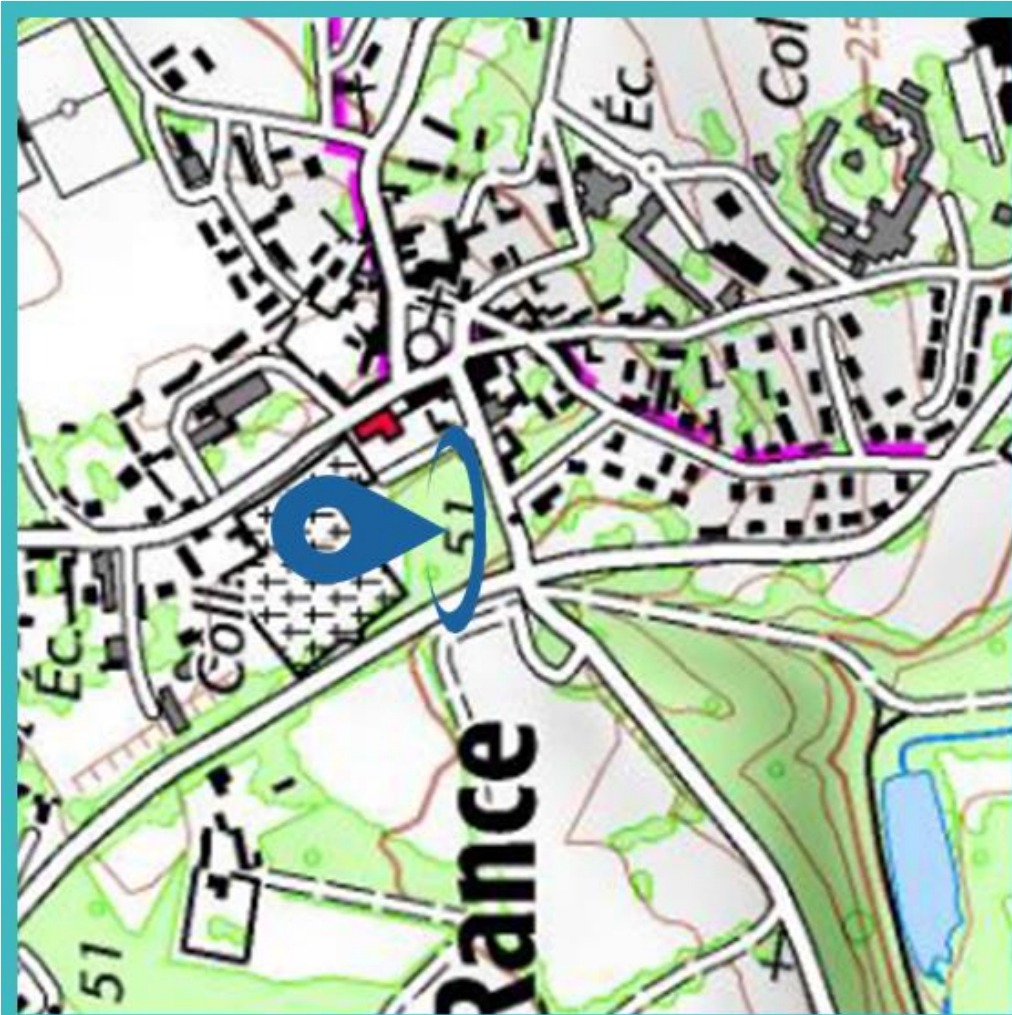
Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Surface en gestion différenciée
Nombre d'expositions mises en place

Partenaires

Pôle Fruitier de Bretagne
Association Les Mordus de la Pomme
Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional





Action 1.8 – Favoriser l'accueil de la biodiversité dans le bassin de rétention de la ZA des landes

Contexte

Le bassin de rétention de la ZA des landes, d'une surface de 5 000 m², présente une flore diversifiée et une présence d'eau régulière, dont une cuvette offrant un habitat similaire à une mare. Cet espace, tout en conservant son rôle hydraulique, est particulièrement intéressant pour la biodiversité.

Objectifs

- Améliorer l'accueil de la biodiversité dans le bassin de rétention

Actions

- ✓ Mettre en place une gestion par fauche différenciée tardive, en conservant des zones refuges pour la faune durant l'hiver
- ✓ Maintenir la cuvette d'eau qui s'est créée, formant une mare
- ✓ Apporter de l'hétérogénéité sur le site (création de petit bosquets arbustifs de prunellier et aubépine ou de saule dans les points les plus humides, création de tas de bois, de broyats, de rochers...)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

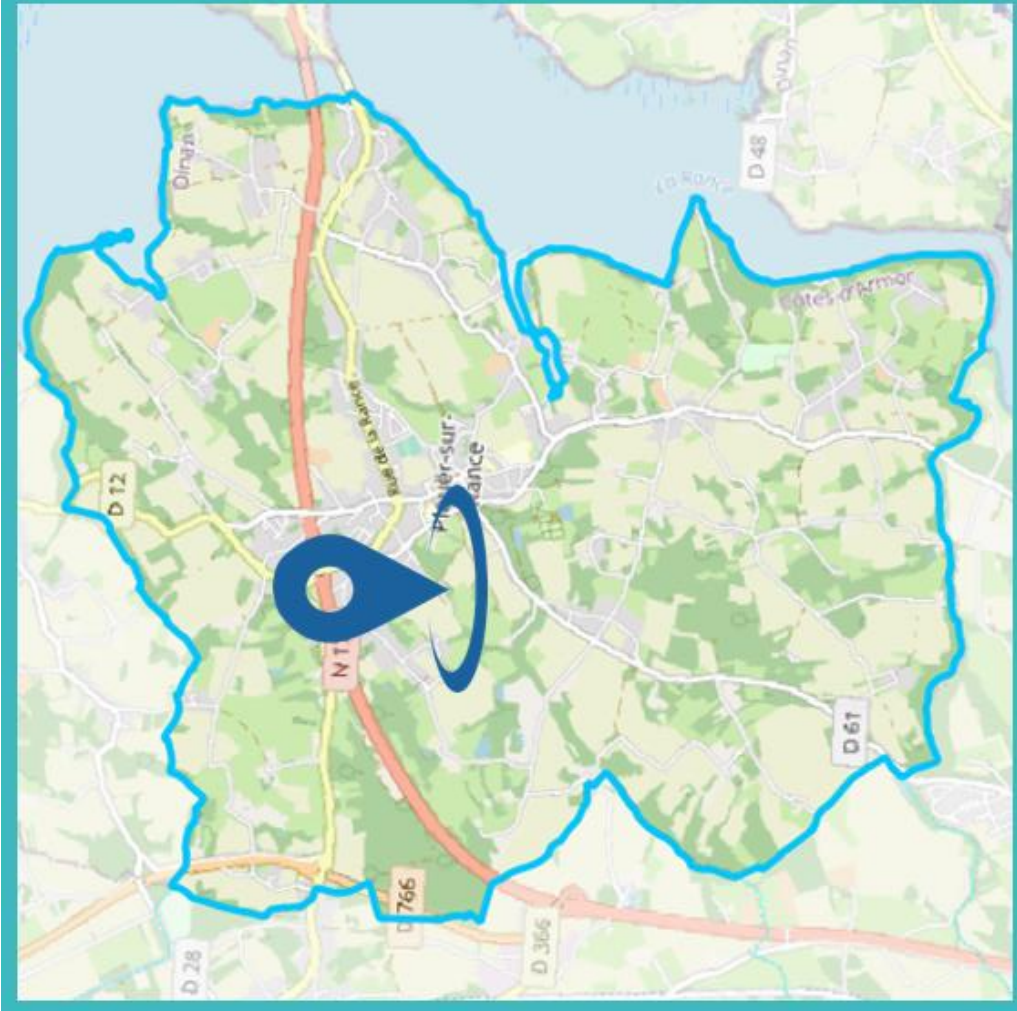
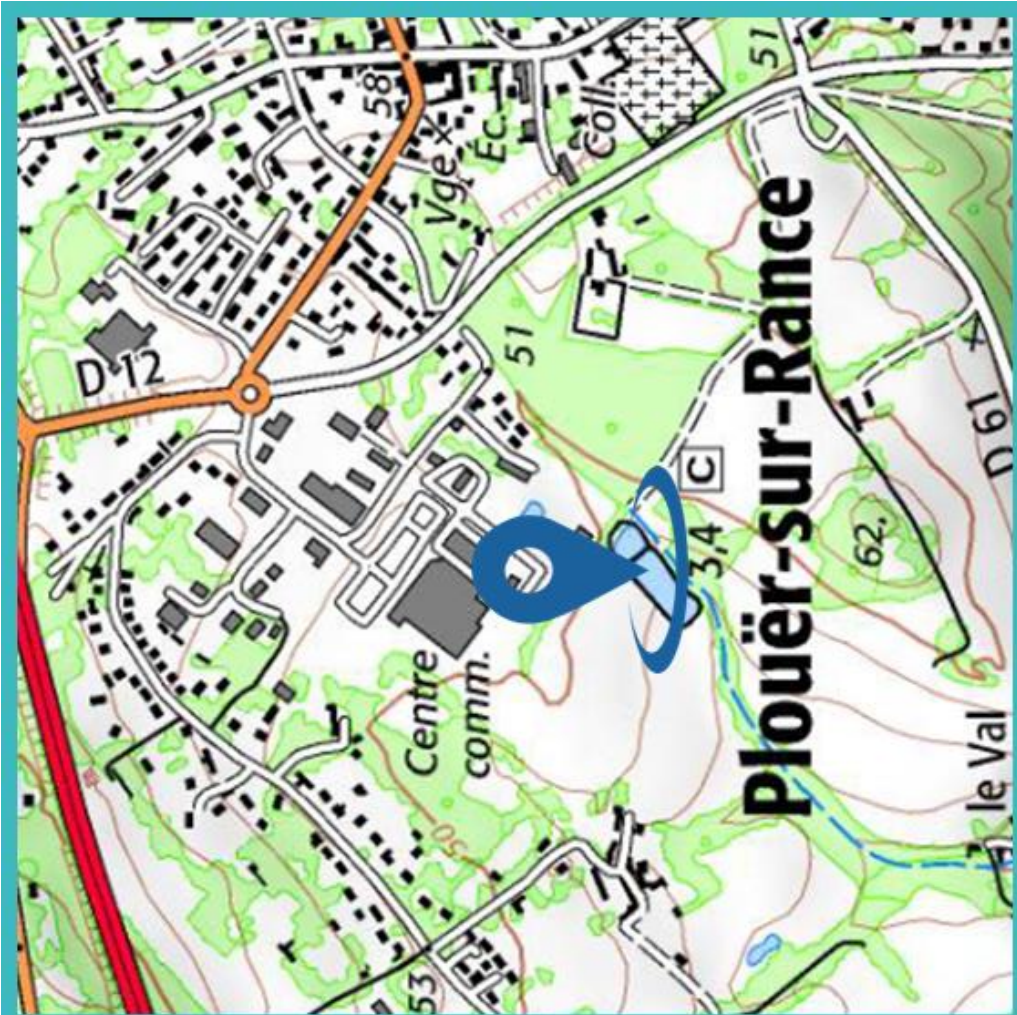
Surface en gestion différenciée

Surface d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens

Partenaires

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional





Action 1.9 – Favoriser la végétalisation et l'accueil de la biodiversité dans le bourg

Contexte

Les centres bourg sont souvent des espaces hyper-minéralisés où peu de place est laissé à la végétation, à l'exception des plantations ornementales.

La conservation de végétation non ligneuse en pied de mur, le retrait de bitume sur des espaces où l'imperméabilisation n'est pas nécessaire, ainsi que le recours à des végétaux indigènes, permettent d'embellir un centre bourg, tout en y favorisant la biodiversité et en y intégrant la gestion des eaux pluviales.

Objectifs

- Favoriser un embellissement basé sur des espèces indigènes d'intérêt pour la biodiversité
- Accroître l'accueil de la biodiversité en ville
- Réduire l'imperméabilisation du sol dans le centre bourg pour améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions

- ✓ Favoriser la végétation non ligneuse en pied de mur. Pour inciter et maîtriser l'action avec l'appui des habitants, il est possible d'établir une charte de végétalisation des pieds de murs (exemple de chartes : Bain de Bretagne, Guémené-Penfao)
- ✓ Retirer localement des espaces pavés ou bitumés pour permettre une végétalisation en pleine terre, en recourant à des végétaux locaux, d'intérêt esthétique
- ✓ Favoriser l'implantation de massifs de pleine terre sous forme de petite noue urbaine favorisant l'infiltration de l'eau. Choisir l'emplacement des noues en fonction des pentes, permettre à l'eau de rentrer dans le massif en supprimant les trottoirs et prévoir un trop plein vers le réseau d'eau pluviale)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Surface végétalisée dans le centre bourg

Nombre de noues urbaines

Partenaires

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional



Action 1.10 – Maintenir et poursuivre la végétalisation du cimetière par des espèces indigènes

Contexte

Les cimetières, souvent gravillonnés, sont des espaces dont la gestion est parfois compliquée et chronophage. Ce qui a parfois conduit à la bitumisation des allées, empêchant l'infiltration de l'eau dans le sol et le développement de plantes.

Les cimetières peuvent également être pensés pour l'accueil de la biodiversité, en veillant à ne pas alourdir le temps dévolu à leur gestion. La végétation inter-tombes, l'enherbement des allées et le fleurissement des pieds de murs sont alors pensés, en veillant à assurer la bonne accessibilité.

Objectifs

- Poursuivre l'accueil de la biodiversité dans le cimetière, tout en assurant sa bonne accessibilité

Actions

- ✓ Poursuivre la végétalisation du cimetière tout en étant vigilant à maintenir une accessibilité permettant la circulation des personnes à mobilité réduite et des entreprises funéraires (les allées peuvent être partiellement pavées pour permettre le passage des PMR et des entreprises, tout en favorisant l'infiltration de l'eau)
- ✓ Assurer une veille contre le développement d'espèces exotiques envahissantes
- ✓ Expérimenter la mise en place d'allées enherbées dans l'extension du cimetière et la suppression des espaces inter-tombes

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme

Moyen terme

Long terme

Indéfini

Indicateurs

Pourcentage du cimetière végétalisé

Partenaires

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional



Action 1.11 – Poursuivre la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Contexte

Les végétaux exotiques envahissants sont des plantes introduites sur un territoire hors de leur aire de répartition naturelle menaçant les écosystèmes locaux.

La commune est plus particulièrement concernée par le Laurier palme, la Renouée du Japon et l'Herbe de la pampa, ces espèces en se dispersant entrent en compétition avec les végétaux locaux et la biodiversité qui leur est liée.

Le PLUiH de Dinan Agglomération régleme la plantation de Laurier palme sur le territoire.

Objectifs

- Lutter contre le Laurier palme
- Lutte contre la Renouée du Japon
- Lutte contre l'Herbe de la Pampa
- Sensibiliser les habitants à l'impact des espèces invasives

Actions

- ✓ Eliminer les Lauriers palmes par arrachage manuel des jeunes plans et abattage des gros sujets (dont haies) avec rognage des souches ou maîtrise des rejets (Rq : l'usage de gros sel introduit dans des trous percés dans la souche est interdit et nécessite une autorisation)
- ✓ Eliminer l'Herbe de la pampa, particulièrement présente au niveau de la zone portuaire (à minima couper les inflorescences sur les pieds ne pouvant être retirés dans l'immédiat)
- ✓ Lutter contre le développement et la dispersion de la Renouée du Japon (poursuivre le maintien d'une épaveuse dédiée spécifiquement, expérimenter la gestion par roulage permettant de limiter la prolifération de l'espèce)
- ✓ Veiller au devenir des rémanents et de leur transport pour ne pas infecter d'autres sites

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Surface gérée contre les espèces envahissantes

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 1.12 – Veiller au choix d'essences locales dans les projets d'aménagements

Contexte

Lors d'aménagement (lotissements, espaces urbains, zones d'activités...), une attention particulière doit être portée à l'impact de ce dernier sur la biodiversité. Si l'attrait paysager n'est pas à négliger non plus, il est tout à fait possible de faire le choix de végétaux herbacés, arbustifs et arborés locaux et d'intérêt esthétique. Ce choix, accompagné d'une réflexion sur la place que l'on souhaite laisser aux espaces verts, sera décisif pour que l'aménagement ne conduise pas à une zone minérale défavorable à la biodiversité et à sa dispersion à la travers la matrice urbaine.

Objectifs

- Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement (lotissements, zones d'activités, aménagements urbains)

Actions

- ✓ Favoriser des végétaux labellisés « végétal local » ou à minima non envahissant
- ✓ Favoriser le choix d'espèces d'arbres et d'arbustes locaux en se référant aux listes d'espèces proposées dans le cadre de Breizh Bocage
- ✓ Maintenir une surface non imperméabilisée suffisante autour des plantations
- ✓ Veiller à limiter l'usage d'espèces fortement allergisantes
- ✓ Favoriser le choix d'espèces nécessitant peu ou pas d'arrosage
- ✓ Favoriser des implantations sous forme de noues urbaines permettant la collecte et l'infiltration des eaux de ruissellements (proscrire les bordures, diriger les écoulements dans la noue, modeler l'espace en cuvette, prévoir une sortie en cas de trop plein)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Pourcentage d'espaces verts dans les projets d'aménagements

Pourcentage de plantes indigènes dans les plantations

Partenaires

SCIC ENR Bois & Energie en Pays de Rance

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional



Action 1.13 – Poursuivre et développer la gestion différenciée des espaces verts communaux

Contexte

Les espaces verts sont des espaces d'agrément végétalisés, souvent très aménagés par l'Homme pour favoriser l'embellissement, dont la définition est propre à chacun. Ces espaces sont le plus souvent engazonnés, arborés ou plantés de fleurs, d'arbres et de buissons d'ornement.

Pour favoriser la biodiversité dans ces espaces de nombreuses actions peuvent être menées, visant à diversifier les micro-habitats et favoriser des végétaux et modes de gestions proches d'un milieu naturel. Il est alors possible de sélectionner des espèces indigènes pour leur attrait esthétique ou de reconstituer des biotopes caractéristiques du territoire.

Objectifs

- Favoriser l'accueil de la biodiversité dans les espaces verts

Actions

- ✓ Différencier la fréquence de fauche selon l'usage des espaces verts
- ✓ Favoriser la fauche tardive à compter de septembre
- ✓ Expérimenter la gestion par fauchage tardif différencié en conservant des espaces fauchés qu'une année sur deux
- ✓ Maintenir une fauche plus fréquente sur le pourtour des espaces en fauchage tardif ou différencié pour marquer visuellement la volonté de conserver la végétation
- ✓ Favoriser les espèces indigènes du territoire pour le fleurissement et bannir les espèces envahissantes avérées ou potentielles des plantations
- ✓ Favoriser la diversification des espaces verts par l'apport d'hétérogénéité (tas de bois, de broyats, de rochers, variation de la topographie...)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Surface en fauchage tardif

Surface en fauchage différencié

Nombre d'aménagements réalisés pour hétérogénéiser les espaces verts

Partenaires

Le futur Parc naturel régional



Action 1.14 – Poursuivre la création de haies sèches pour gérer les rémanents ligneux de la commune

Contexte

La haie sèche ou haie de Benjes, est une technique qui consiste à entasser des branchages horizontalement entre des piquets enfoncés dans le sol.

Les haies sèches ont l'avantage de valoriser les branchages issus d'élagages, en offrant un habitat prisé par les invertébrés, petits mammifères, amphibiens, reptiles et oiseaux.

Par la décomposition du bois qu'elles contiennent, elles favorisent la constitution d'un sol humifère rare en milieu urbain. Elles sont également des alliées pour les jardiniers.

Objectifs

- Développer la présence de zones de refuges pour la biodiversité
- Limiter la consommation de carburant pour la gestion des branchages issus d'élagage

Actions

- ✓ Poursuivre la création de haies sèches pour gérer les émondes d'arbres communaux en favorisant la diversification des habitats pour la petite faune, selon les préconisations suivantes :
 - Pour la structure, utiliser des pieux en châtaignier, fendus, avec la pointe brûlée (permet d'allonger la longévité des pieux en les préservant de l'eau)
 - Ne pas mettre à la base de la haie des branchages qui pourraient reprendre racine comme le saule ou des espèces exotiques (laurier palme, bambou ...)
 - N'y amasser que du bois, le stockage dans cette haie de déchets organiques non ligneux conduirait à produire un compost, veiller à en informer les habitants
 - Veiller à ne pas remanier le tas de mars à aout (reproduction des oiseaux)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de haies sèches créées

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 1.15 – Remplacer les haies ornementales de la Salle omnisports

Contexte

Les haies ornementales, selon les espèces qui les composent, ont un intérêt moindre, voire un impact sur la biodiversité, comparativement à des haies composées d'espèces indigènes, qui bénéficient à de nombreuses espèces animales adaptées spécifiquement à certains végétaux.

Les haies ornementales peuvent être remplacées par des haies bocagères arbustives (prunellier, aubépine, fusain, noisetier), pouvant intégrer des arbres de haut jet (chênes, merisier, frêne...), et même une part d'arbres fruitiers (prunier, pommier, pêcher...)

Objectifs

- Favoriser des haies propices à la biodiversité

Actions

- ✓ Retirer les haies ornementales, en dehors des périodes de sensibilité pour les oiseaux et en veillant au devenir des rémanents (risque de dispersion lors de transport) et à la dévitalisation des souches (rognage, arrachage)
- ✓ Implanter des arbres, arbustes et fruitiers indigènes pour former une nouvelle haie, plus adaptée à la faune du territoire en veillant à prévoir une largeur de haie suffisante pour l'expression de la strate herbacée

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Linéaire de haies ornementales retirées

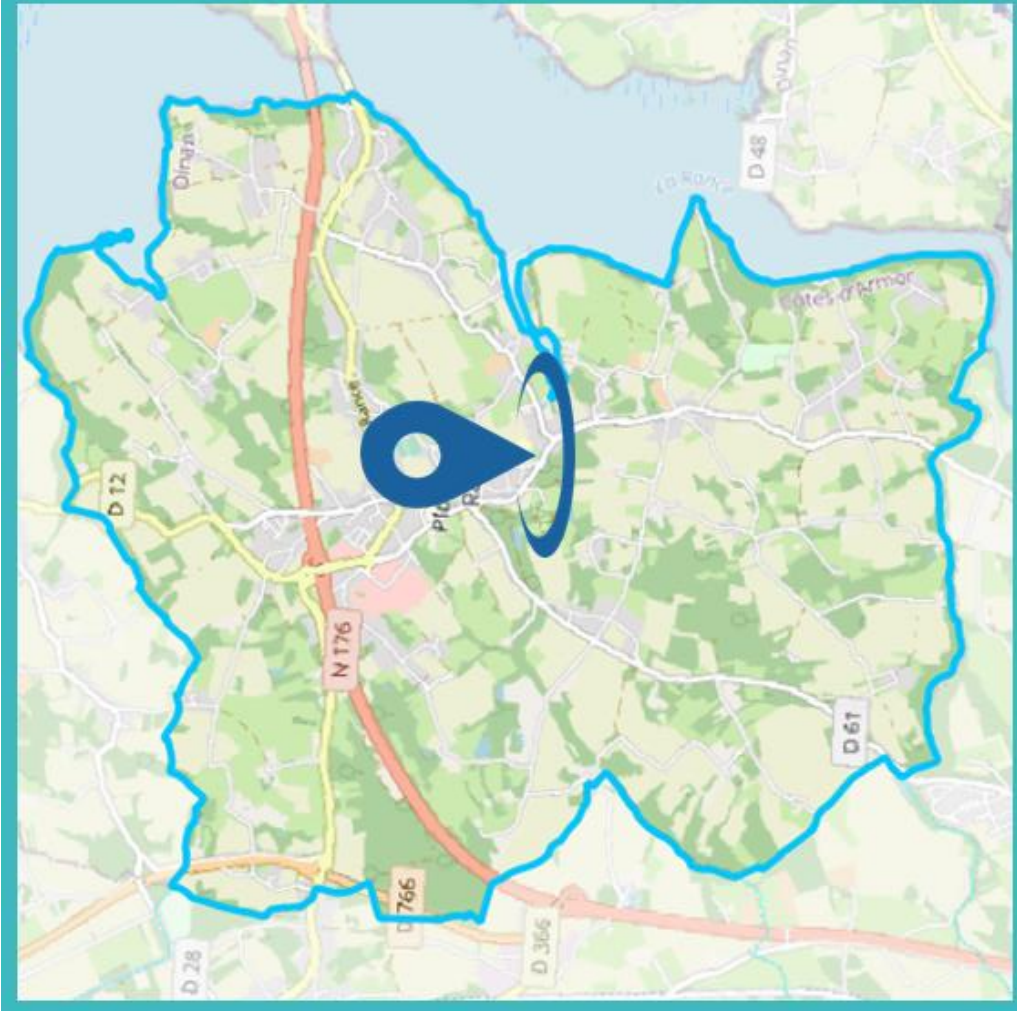
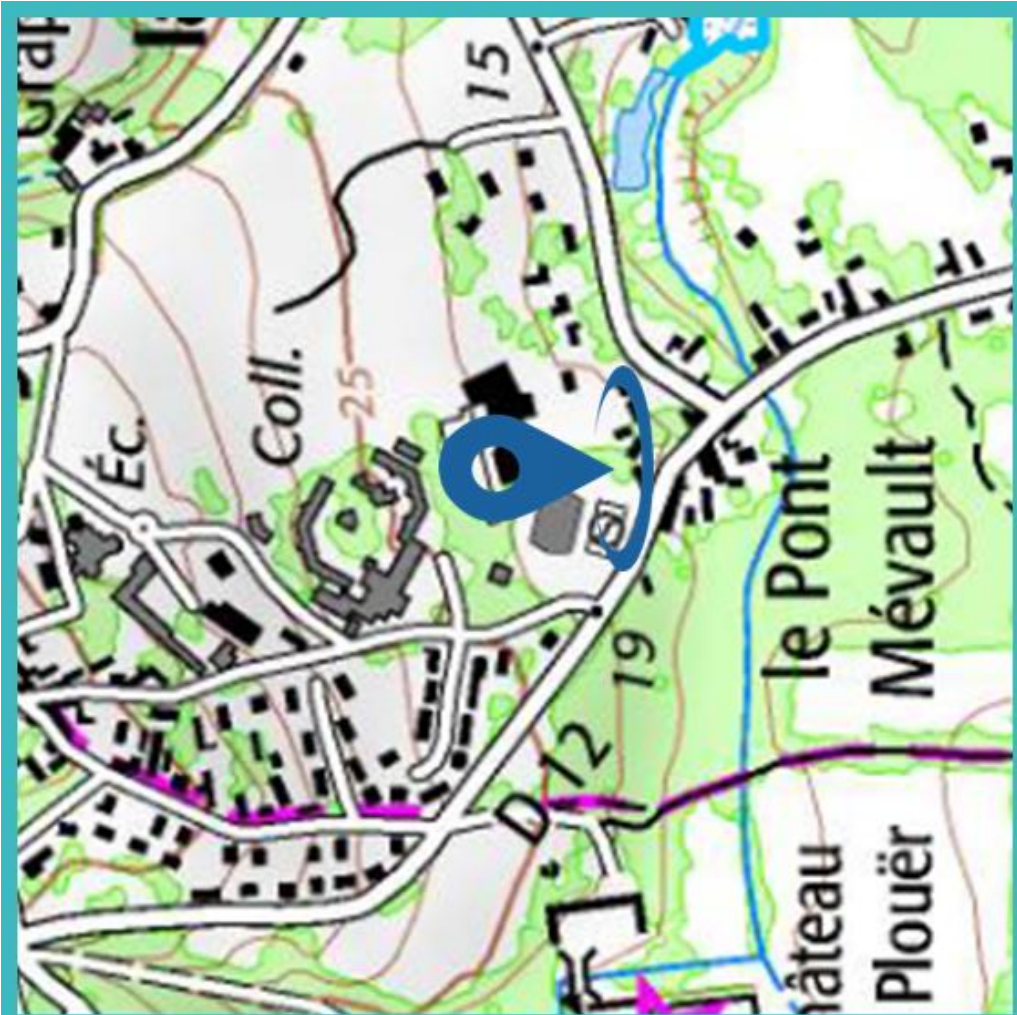
Linéaire de haies plantées favorables à la biodiversité

Partenaires

SCIC ENR Bois & Energie en Pays de Rance

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional





Action 1.16 – Développer la présence de fruitiers sur les espaces communaux

Contexte

Les fruitiers, en plus d'offrir des fruits, sont très attrayants pour la biodiversité. Le territoire comporte par ailleurs une grande diversité de variétés, souvent menacées du fait de l'absence de verger pour les accueillir.

En parallèle, la commune présentant de nombreux espaces verts dont la gestion est parfois compliquée pour les services du fait de leur configuration. La commune souhaite proposer aux habitants qui le souhaiteraient de pouvoir y planter et entretenir des fruitiers, pour rendre ces espaces plus intéressants pour la biodiversité et les habitants.

Objectifs

- Accroître l'intérêt de certains espaces verts par la plantation de fruitiers
- Amélioration du cadre de vie des habitants

Actions

- ✓ Identifier les espaces verts propices à la plantation de fruitiers par les habitants
- ✓ Proposer aux habitants qui le souhaitent de pouvoir y planter des fruitiers (le choix des variétés pourrait être orienté pour assurer la conservation de variétés menacées, d'intérêt pour la consommation des habitants)
- ✓ Veiller à la compatibilité des pratiques de gestion des habitants avec l'accueil de la biodiversité

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de fruitiers plantés

Nombre d'habitants impliqués dans l'action

Partenaires

Pôle Fruitier de Bretagne

Association Les Mordus de la Pomme

SCIC ENR Bois & Energie en Pays de Rance

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional



Action 1.17 – Intégrer les enjeux environnementaux définis dans les OAP de l'Eco-quartier

Contexte

Le projet d'aménagement de l'Eco-quartier prévoit la construction de 73 logements sur 2,9 ha. Les OAP définies tiennent compte d'enjeux environnementaux :

- Espaces verts à proximité des logements
- Espaces de jardin partagé
- Création d'une haie arborée

Par ailleurs, le projet prévoit la création de zones d'infiltration des eaux pluviales, un éclairage réduit et la plantation d'un verger conservatoire de pomme Rouget de Plouër.

Objectifs

- Intégrer la prise en compte de la biodiversité au projet d'aménagement
- Limiter les phénomènes d'îlot de chaleur
- Améliorer le cadre de vie des habitants

Actions

- ✓ Mettre en œuvre les orientations en faveur de la biodiversité définies dans les OAP de l'Eco-quartier et les actions complémentaires identifiées en faveur de l'environnement

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de variétés de pommiers plantés

Linéaire de haies arborées plantées

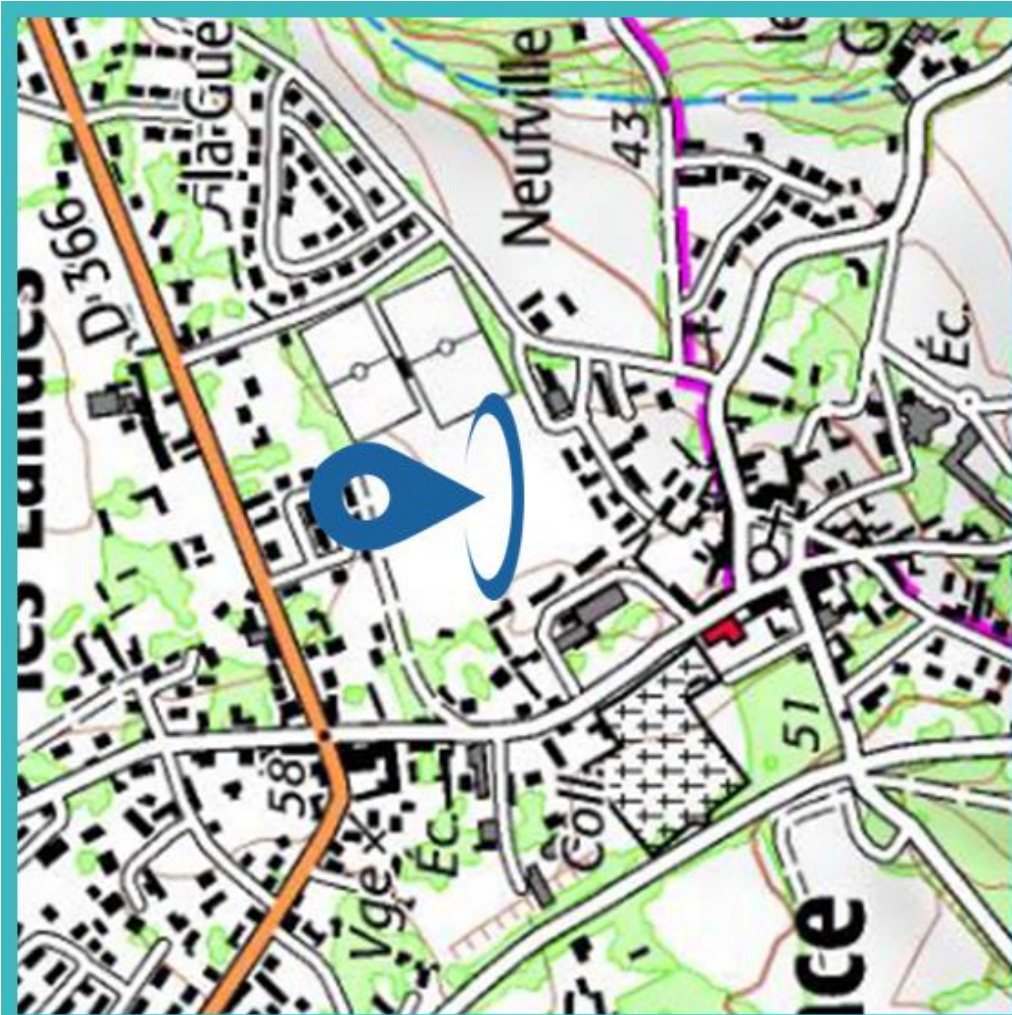
Partenaires

Pôle Fruitier de Bretagne

Association Les Mordus de la Pomme

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional





Action 1.18 – Réintroduction de la nature dans les cours d'écoles

Contexte

Les cours d'écoles sont des espaces essentiels pour le bien-être des élèves. Cependant, ce sont souvent des lieux très minéraux. De part cette nature, les cours d'école contribuent à alimenter le réseau d'eau pluviale qui altère les cours d'eau lors de fortes pluies. Les cours d'écoles minéralisées contribuent également au phénomène d'îlot de chaleur et réduisent l'accès à la découverte de la nature par les enfants. Repenser l'aménagement d'une cour d'école peut donc avoir de nombreux avantages.

Objectifs

- Réduction des ruissellements d'eau pluviale
- Réintroduction du végétal dans l'espace urbain
- Bien-être des élèves et des équipes pédagogiques
- Favoriser les interactions élèves-nature

Actions

- ✓ Réaliser une concertation large pour définir le projet (équipe pédagogique, parents, élèves, service d'entretien...)
- ✓ Identifier les besoins, usages, pratiques et contraintes de chacun
- ✓ Réfléchir collectivement aux « futurs possibles » pour la cour d'école
- ✓ Définir collectivement les espaces propices à une désimperméabilisation
- ✓ Définir les actions en fonction des besoins, possibilités et envies :
 - Création d'aménagements pour l'infiltration des eaux pluviales
 - Création de coins nature, de potagers
 - Création d'espaces de jeux, qui peuvent être couverts de copeaux de bois

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Surface désimperméabilisée
Surface végétalisée

Partenaires

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 1.19 – Maintenir la gestion par éco-pâturage des espaces verts et naturels

Contexte

La gestion mécanisée de certains espaces peut s'avérer complexe et chronophage, comme les bassins de rétention, certains secteurs à fortes pentes ou difficiles d'accès. Le recours à l'éco-pâturage pour la gestion de ces espaces permet d'en faciliter la gestion tout en apportant une diversité biologique différente liée au pâturage. Les arbres peuvent cependant souffrir du pâturage si les animaux en consomment l'écorce, il convient donc de les protéger des animaux.

L'éco-pâturage assure également une réduction des nuisances sonores liées à l'usage des machines.

Objectifs

- Adapter les modes de gestion aux contraintes
- Diversifier les modes de gestion, pour répondre aux différents besoins de la biodiversité
- Améliorer le cadre de vie (réduction des nuisances sonores, présence d'animaux)

Actions

- ✓ Maintenir l'éco-pâturage en suivant les recommandations suivantes :
 - Protéger les arbres contre l'écorçage par les animaux
 - S'assurer de la bonne portance des sols avant la mise en pâture
 - S'assurer du respect du bien-être animal (eau, abris, ombre...)
 - Ne pas surpâturer les espaces
- ✓ Il peut également être favorisé le développement d'arbustes sur certains espaces pour diversifier les habitats (fourrés de prunelliers et d'aubépines, saules dans les bassins...)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Surface des espaces gérés par éco-pâturage

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 1.20 – Adapter et mettre en valeur les bâtiments communaux pour l'accueil des chauves-souris

Contexte

Les chauves-souris sont des mammifères menacés et protégés. De nombreuses espèces sont liées aux bâtiments et profitent des caves, combles et ouvrages d'art pour établir des colonies. Cependant, de nombreux travaux de restauration peuvent impacter ces colonies (étanchéification des combles et caves, jointage des murs, restauration de bâtiments abandonnés, lutte contre l'introduction d'oiseaux...). Il est donc nécessaire d'adapter les travaux de restauration et d'isolation du bâti pour trouver des compromis permettant le maintien et l'accueil des populations de chauves-souris liées aux bâtiments.

Objectifs

- Favoriser l'accueil des chauves-souris liées aux bâtiments
- Limiter l'impact des travaux de restauration et d'isolation du bâti sur les chauves-souris
- Sensibiliser les habitants à la présence de chauves-souris dans les bâtiments

Actions

- ✓ Mettre en œuvre les préconisations émises pour l'accueil des chauves-souris dans les bâtiments municipaux diagnostiqués : cave et comble de l'école, cave de la maison des associations, comble de l'église, comble de la chapelle Notre Dame de la Souhaitier, comble de la Salle Bel Air, comble de la mairie
- ✓ Veiller à la prise en compte des chauves-souris en amont des travaux de restauration et d'isolation du bâti, particulièrement quand ceux-ci ont lieu sur les combles et caves
- ✓ Installer des plaques d'ardoise avec des dessins de chauves-souris sur les bâtiments communaux où des individus sont présents

Rq : Les chauves-souris sont des espèces protégées, tout dérangement ou destruction est interdit par la loi. L'article L.411-2 du code de l'environnement introduit la possibilité de déroger aux interdictions sous certaines conditions, il est alors nécessaire de suivre la procédure de demande de dérogation « espèces protégées ».

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de bâtiments aménagés

Nombre de plaques d'ardoise installées

Partenaires

Nozigell

Groupe Mammalogique Breton

Bretagne Vivante

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional



Action 1.21 – Poursuivre l'adaptation de l'éclairage public et géré en régie, pour éclairer mieux, juste et durable

Contexte

Afin de sécuriser les déplacements et la mise en valeur des espaces, l'éclairage public s'est très largement généralisé. Cependant lorsque ce dernier est mal maîtrisé et dimensionné, il a une incidence sur les consommations d'énergie et le budget des collectivités, il est responsable de la pollution lumineuse nocturne et de perturbations des cycles biologiques des organismes vivants (humains, animaux, végétaux). Devant ce constat, il est urgent de revoir la façon d'éclairer pour « Eclairer mieux, éclairer juste, éclairer durable », en s'interrogeant sur pourquoi, quoi, quand et comment éclairer.

Objectifs

- Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public
- Diminuer la pollution lumineuse liée à l'éclairage public
- Favoriser des secteurs sans pollution lumineuse
- Maintenir l'éclairage public nécessaire à la sécurisation des déplacements

Actions

- ✓ Signer une charte avec le SDE 22 visant à éclairer mieux, juste et durable
- ✓ Réaliser un diagnostic avec le SDE 22 des éclairages communaux et en interne des éclairages complémentaires gérés en régie par la commune
- ✓ Adapter l'éclairage public et autres éclairages gérés par la commune pour n'éclairer que quand c'est nécessaire, où c'est nécessaire et de façon adaptée aux usages et à la biodiversité
- ✓ Communiquer sur les actions mises en œuvre et leur importance pour la biodiversité et l'observation du ciel étoilé (bulletin municipal, site internet, événement de sensibilisation)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Signature de la charte avec le SDE 22

Mise en œuvre de travaux d'adaptation de l'éclairage public

Parution d'articles de communication ou d'événements de sensibilisation organisés

Partenaires

SDE 22

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional



Action 1.22 – Expérimenter l'entretien différencié des espaces végétalisés des bords de routes communales

Contexte

La sécurité routière est l'enjeu prioritaire pour les bords de routes. Lorsque l'accotement ou le talus le permettent, il est cependant possible d'agir pour la biodiversité en favorisant une fauche tardive ou idéalement une fauche différenciée qui conservera tous les ans une part de la végétation. Cette part de la végétation est alors durant l'hiver un abri pour l'entomofaune, une source de graines pour les espèces granivores et une zone de refuges pour les espèces recherchant une végétation dense où s'abriter des prédateurs. Le bord de route s'apparente alors durant une année à une friche luxuriante.

Objectifs

- Maintenir toutes les actions nécessaires à la sécurité routière
- Adapter la gestion des bords de routes pour favoriser la biodiversité

Actions

- ✓ Maintenir toutes les fauches nécessaires à la sécurité routière
- ✓ Mettre en place une fauche tardive à partir du mois de septembre avec une hauteur de 12 à 15 cm (limitation des coûts en carburant et de l'érosion du sol)
- ✓ Expérimenter la gestion différenciée, sur des routes adaptées, en suivant les recommandations du guide technique départemental :
 - Maintenir toutes les fauches nécessaires à la sécurité
 - Faucher à compter du mois de septembre 50% du linéaire en année paire et les 50% restant en année impaire, avec une hauteur de coupe de 12 à 15 cm
- ✓ Localiser les espèces exotiques envahissantes (renouée du japon, pétasites odorantes, datura ...) présentes en bord de route et adopter une gestion adaptée

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Pourcentage du linéaire géré en fauche tardive

Pourcentage du linéaire géré en gestion différenciée

Partenaires

Le futur Parc naturel régional



Action 1.23 – Adopter un entretien des fossés pour préserver la biodiversité et les milieux aquatiques

Contexte

Les fossés de bords de route sont des éléments nécessaires pour évacuer l'eau et assurer le bon ressuyage de la chaussée, essentiel à la sécurité routière. Cependant, les eaux de la chaussée présentent des éléments nocifs à l'environnement et plus particulièrement aux cours d'eau. Les fossés favorisent également l'apport de sédiments dans les cours d'eau pouvant colmater leur lit. Ils accélèrent également la circulation de l'eau dans les paysages, pouvant contribuer à des crues soudaines. Une gestion adaptée peut permettre de réduire leurs effets sur les milieux aquatiques et la biodiversité de ces derniers.

Objectifs

- Maintenir le bon ressuyage de la chaussée, essentiel à la sécurité routière
- Réduire l'impact des fossés sur les milieux aquatiques

Actions

- ✓ Ne curer que quand c'est nécessaire, où c'est nécessaire et le volume nécessaire
- ✓ Ne pas curer de novembre à juillet (période sensible pour la faune et les milieux)
- ✓ Adopter les préconisations de curage du guide méthodologique départemental :
 - Curage du tiers inférieur uniquement (limite l'érosion)
 - Arrêt du curage 50m avant les cours d'eau
 - Déconnexion des fossés et cours d'eau lorsque qu'il est possible de les dévier dans une zone tampon (convention avec des privés, terrain communal)
 - Favoriser des curages en alternance sur des tronçons de 20 à 30m pour réduire l'érosion liée à la vitesse d'écoulement sur les secteurs de pentes
 - Dissociation des chantiers de curage et dérasement (maintien d'une zone filtre)
- ✓ Veiller au devenir des rémanents (risque d'usage pour le comblement de mare)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de déconnexion de fossés
Pourcentage du linéaire curé avec la méthode du tiers inférieur

Partenaires

Dinan Agglomération



Action 1.24 – Développer la lutte biologique contre la Processionnaire du Pin via l'accueil des mésanges

Contexte

Les animaux exotiques envahissants, tout comme les végétaux exotiques envahissants, représentent une menace pour l'environnement, parfois pour la santé humaine, ainsi qu'un coût pour la société.

Cependant, lutter contre ces espèces peut avoir des effets néfastes sur la faune indigène du territoire selon les moyens de luttés choisis. Le recours à la lutte biologique, qui consiste à favoriser la compétition entre espèces est l'une des méthodes à privilégier pour éviter d'impacter la biodiversité indigène.

Objectifs

- Lutter contre la Processionnaire du Pin
- Sensibiliser les élèves à l'impact des espèces invasives et aux méthodes de lutte alternative

Actions

- ✓ Favoriser la présence des mésanges, prédateurs naturels des chenilles de la Processionnaire du Pin, par la mise en place de nichoirs à mésange
- ✓ Fabriquer les nichoirs avec les élèves de la commune pour les sensibiliser aux espèces invasives, aux équilibres écologiques, aux chaînes alimentaires et aux méthodes alternatives de contrôle des nuisibles

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de nichoirs installés

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 1.25 – Lutter contre le Frelon asiatique en limitant l'impact sur la biodiversité indigène

Contexte

Sur notre territoire et depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « *Vespa Velutina* », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles. Chaque année Dinan Agglomération fait détruire entre 350 et 550 nids de frelons asiatiques avec un pic d'activité atteint en 2022 avec plus de 1200 nids traités. Ce prédateur généraliste d'insectes impacte lourdement la pollinisation et de façon indirecte la faune. Le secteur économique locale est également touché par la perte directe de production principalement en apiculture et arboriculture. Les risques pour la santé humaine sont également importants du aux risques de piqûres multiples pouvant entraîner un choc anaphylactique. On déplore malheureusement plusieurs accidents graves chaque année sur notre territoire entraînant une incapacité de travail.

Objectifs

- Faire baisser significativement la pression de prédation exercée par le frelon asiatique sur l'entomofaune.
- Sensibiliser aux risques pour la santé humaine.
- Maîtriser les dépenses budgétaires des collectivités liées à cette action

Actions

- ✓ Former et animer un réseau de piégeurs volontaires, pour le piégeage de printemps des fondatrices, selon le protocole porté par les GDSA bretons, à l'échelle de la population. Sensibiliser et accompagner les communes à la mise en place de pièges sur le domaine public.
- ✓ Faire détruire tous les nids de frelons asiatiques signalés sur le territoire (domaine public et privé) du 1er avril au 1er novembre, en faisant intervenir une entreprise de désinsectisation.
- ✓ Organiser et animer des ateliers de vulgarisation scientifique à destination du grand public pour sensibiliser les habitants à la problématique.

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de piégeurs formés

Nombre de fondatrices capturées

Nombre de nids détruits

Enveloppe financière consommée

Nombre d'ateliers de sensibilisation animés

Partenaires

Dinan Agglomération

Entreprises de désinsectisation

GDSA22

Apiculteurs & habitants

Axe 2 – Sensibiliser et faire connaître le patrimoine naturel communal





Action 2.1 – Communiquer sur les actions communales

Contexte

Certaines modifications des pratiques et actions menées peuvent interloquer les habitants et entreprises. Avant, pendant et après toutes actions, il est donc essentiel d'informer et d'expliquer au plus grand nombre les démarches et leurs objectifs. Cela permettra une meilleure appropriation et acceptation des actions.

Par ailleurs, les actions menées par la commune peuvent être sources d'inspirations, il est donc essentiel de communiquer, pour inciter tout un chacun à agir en faveur de la biodiversité.

Objectifs

- Favoriser la compréhension et l'acceptation des actions
- Inciter les habitants et entreprises à reproduire certaines actions menées par la commune en faveur de la biodiversité

Actions

- ✓ Informer et expliquer les actions mises en œuvre au plus grand nombre, à travers les moyens dont dispose la commune :
 - Bulletin municipal
 - Site internet
 - Vœux du Maire
 - Réunion publique
 - Visite de chantier
 - Implication des habitants dont les scolaires
 - Installation de panneau d'information
 - Tenue de stands (forum, vide grenier, marché)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre d'actions de communication mises en place

Nombre de moyens de communication mis en place

Partenaires

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional



Action 2.2 – Faire découvrir le patrimoine naturel communal au grand public

Contexte

La préservation du patrimoine naturel passe par son appropriation. En découvrant la biodiversité du territoire et les actions qui peuvent lui être bénéfiques, les habitants sont plus à même de s'y intéresser et d'adopter des choix pour préserver l'environnement. Pour toucher le plus grand nombre de personnes, dont les habitants qui ne souhaiteraient pas forcément s'intéresser au sujet, il est important de multiplier les vecteurs de communication et de sensibilisation, ainsi que de communiquer sur le sujet là où on ne s'y attendrait pas (marché de Noël, vide grenier...)

Objectifs

- Faire connaître le patrimoine naturel communal
- Sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de l'environnement

Actions

- ✓ Publier via les moyens de communications de la commune (bulletin municipal, site internet...) des articles de sensibilisation sur le thème de la biodiversité et des actions qui peuvent être mises en œuvre en sa faveur
- ✓ Organiser des animations (ateliers, sorties nature) pour sensibiliser les habitants à la préservation de la biodiversité et aux gestes à adopter en faveur de la biodiversité
- ✓ Installer des expositions extérieures temporaires sur le thème de la biodiversité
- ✓ Organiser un concours photo sur le thème de la biodiversité de la commune pour inciter les habitants à observer le patrimoine naturel de la commune
- ✓ Enrichir l'offre de livres à la bibliothèque sur le thème de la biodiversité

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre d'actions de sensibilisation mises en place

Partenaires

Maisons Nature
Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 2.3 – Sensibiliser les scolaires au patrimoine naturel

Contexte

L'éducation est un levier essentiel pour comprendre et protéger la nature. La compréhension, dès le plus jeune âge, des enjeux de la protection de l'environnement, permet d'éveiller les consciences, de ceux qui seront demain les acteurs de la transition écologique.

Pour favoriser l'éducation des élèves sur les thèmes liés à la nature, il convient de permettre aux enseignants de se doter de ressources pédagogiques et de moyens, leur permettant d'organiser des sorties ou de faire intervenir des animateurs.

Objectifs

- Améliorer la sensibilisation des scolaires à la préservation de l'environnement
- Doter les enseignants de moyens pour sensibiliser les scolaires à la préservation de l'environnement

Actions

- ✓ Appuyer l'organisation de sortie nature dans le cadre scolaire
- ✓ Enrichir l'offre de livres à l'école sur le thème de la biodiversité
- ✓ Envisager l'abonnement de l'école à une revue pédagogique (la salamandre junior, la hulotte...)
- ✓ Fournir à l'école des ressources pédagogiques pour l'étude et l'observation de la biodiversité (Ressources pédagogiques des Clubs Connaitre et Protéger la Nature...)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre d'interventions auprès des scolaires organisées

Acquisition pour l'école de livres et de ressources pédagogiques sur le thème de la biodiversité

Partenaires

Maisons nature
Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 2.4 – Améliorer la formation des agents municipaux sur les thématiques liées à la biodiversité

Contexte

La formation est essentielle à la compréhension des enjeux liés à l'environnement. Elle permet également d'approfondir et d'actualiser ses connaissances, favorisant une évolution des pratiques plus en faveur de l'environnement.

La biodiversité et sa préservation étant un sujet vaste, en constante évolution au grès des nouvelles connaissances, il est essentiel de suivre des formations régulières pour bénéficier des recommandations les plus pertinentes et favoriser l'échange de connaissance entre communes.

Objectifs

- Approfondir et actualiser les connaissances des agents municipaux en termes de préservation de la biodiversité
- Favoriser l'échange de connaissances entre communes
- Former les agents sur les actions à mettre en place en faveur de la biodiversité dans le cadre de leurs missions

Actions

- ✓ Inciter les agents municipaux à suivre des formations liées à la biodiversité
- ✓ Exemples de thématiques :
 - Enjeux généraux autour de la biodiversité
 - Reconnaissance et lutte contre les espèces exotiques
 - Gestion différenciée des espaces verts
 - Accueil de la faune dans le bâti
 - Gestion des espaces naturels
 - Entretien de la haie et taille des arbres
 - Végétalisation du bâti et désimperméabilisation urbaine
- ✓ Réaliser un entretien annuel avec les agents pour des objectifs ciblés biodiversité et des rappels de l'engagement

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de formations suivies par les agents communaux

Pourcentage des agents communaux ayant suivi des formations thématiques

Partenaires

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

CNFPT

Office français de la biodiversité



Action 2.5 – Poursuivre les journées citoyennes d'actions en faveur de l'environnement

Contexte

Le patrimoine naturel est un bien commun, qu'il revient à chacun de sauvegarder. Impliquer les habitants à travers des actions engageantes permet de les sensibiliser et de les rendre actifs dans la préservation de l'environnement, au-delà des espaces dont ils sont propriétaires.

Objectifs

- Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement
- Impliquer les habitants pour la préservation de l'environnement

Actions

- ✓ Poursuivre l'organisation de journées citoyennes, pour œuvrer en faveur du patrimoine naturel communal
- ✓ Exemples de thématiques envisageables :
 - Lutte contre le Laurier palme
 - Restauration de mares/lavoirs
 - Retrait de bâche
 - Ramassage de déchet
 - Recensement et obstruction des poteaux creux, pièges pour la petite faune
 - Création de haies sèches
 - Regarnissage de haie
 - Création de nichoirs
- ✓ Une vigilance devra être apportée, afin que les journées citoyennes soient organisées en dehors des périodes de sensibilité de la faune (variable selon le sujet).

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de journées citoyennes organisées

Nombre de participants aux journées citoyennes

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional

Axe 3 – Améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal





Action 3.1 – Inciter les habitants à améliorer la connaissance du patrimoine naturel via la plateforme participative

Contexte

La connaissance étant un préalable essentiel à l'action, les habitants sont invités à remonter leurs observations via la plateforme participative en ligne.

En contribuant à la connaissance, l'observation permet de prendre conscience de la biodiversité qui nous entoure et des menaces auxquelles elle doit faire face.

La plateforme propose également des outils d'aide à l'identification permettant d'améliorer les connaissances des observateurs.

Objectifs

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal par la mobilisation des habitants
- Inciter les habitants à observer et reconnaître la faune et de la flore

Actions

- ✓ Relayer via les moyens de communications de la commune (bulletin municipal, site internet...) l'existence de la plateforme d'inventaire participatif et inciter les habitants à y contribuer (www.biodiversite.dinan-agglomeration.fr/)
- ✓ Relayer les avis de recherches faune/flore mis en place dans le cadre de l'atlas
- ✓ Relayer les enquêtes participatives nationales disponibles sur le site des Observatoires Participatifs des Espèces et de la Nature (www.open-sciences-participatives.org)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre d'articles parus

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 3.2 – Assurer un suivi des colonies de chauves-souris de l'église

Contexte

L'église a fait l'objet d'aménagements en faveur des colonies de chauves-souris avec notamment l'installation d'une chiroptière sur la toiture, permettant le passage des chauves-souris. Le suivi des colonies qui vont occuper l'église apportera une meilleure connaissance du patrimoine naturel communal et pourra permettre de communiquer au près des habitants pour les sensibiliser à ces espèces mal-aimées car méconnues.

Objectifs

- Améliorer les connaissances des populations de chauves-souris
- Veiller à la préservation des chauves-souris

Actions

- ✓ Suivre les chauves-souris de l'église grâce à un partenariat avec Bretagne Vivante
- ✓ Intégrer la prise en compte des chauves-souris dans tous les aménagements ou organisations d'évènements pouvant leur nuire

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre d'individus comptés

Partenaires

Bretagne Vivante



Action 3.3 – Créer et animer un groupe d'habitants référents pour le suivi de la Biodiversité

Contexte

Le patrimoine naturel est un bien commun, dont la préservation passe par la connaissance. Inciter la création d'un groupe d'habitants intéressés pour se former à la reconnaissance des espèces et au suivi de certaines espèces permet de développer un réseau de bénévoles prêts à œuvrer pour la prise en compte de la biodiversité et pouvant devenir force de proposition pour les aménagements à mener en faveur de la biodiversité sur les espaces communaux.

Objectifs

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal
- Développer un réseau de citoyens référents pour la biodiversité
- Créer du lien social autour de la biodiversité

Actions

- ✓ Inciter et animer la création d'un groupe d'habitants référents pour le suivi de la biodiversité (identifier si des naturalistes sont présents sur la commune ou des personnes intéressées pour se former)
- ✓ Débuter par des suivis collectifs simples et des programmes de science participative (opération oiseaux des jardins, observatoire des vers luisants...)
- ✓ Inciter les bénévoles à dresser la liste des espèces de certains espaces communaux, comme le jardin de la médiathèque. Pour favoriser un apprentissage progressif, le suivi peut débuter par un seul ou quelques groupes d'espèces (oiseaux, papillons)...

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre d'habitants impliqués

Partenaires

Le futur Parc naturel régional

Axe 4 – Inciter les habitants et entreprises de la commune à agir en faveur du patrimoine naturel





Action 4.1 – Inciter les propriétaires de plans d'eau à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

Contexte

Les plans d'eau peuvent être des réservoirs de biodiversité importants (poissons, plantes, invertébrés aquatiques, oiseaux d'eau, mammifères aquatiques et semi-aquatiques, amphibiens...). Cependant, les plans d'eau, peuvent également être néfastes pour une part de la biodiversité, du fait de l'évaporation accrue et du drainage des zones humides qu'ils provoquent, ainsi que de leur impact sur les cours d'eau (envasement, réchauffement des masses d'eau, obstacle à la continuité écologique). Une étude au cas par cas et des préconisations spécifiques sont nécessaires.

Objectifs

- Sensibiliser aux impacts potentiels des plans d'eau
- Identifier les plans d'eau impactants des cours d'eau
- Favoriser un effacement des plans d'eau impactants pour les cours d'eau ou sans intérêt pour la biodiversité
- Favoriser une gestion adaptée des plans d'eau non impactant pour les cours d'eau et présentant un intérêt pour la biodiversité

Actions

- ✓ Inciter les propriétaires de plans d'eau à suivre les préconisations suivantes :
 - Si le plan d'eau impacte un cours d'eau (cours d'eau passant dans le plan d'eau ou rejet d'eau dans ce dernier) ou ne présente pas d'intérêt pour la biodiversité (il induit une évaporation accrue de l'eau et un drainage des zones humides) : inciter les propriétaires à rencontrer les services milieux aquatiques de Dinan Agglomération pour étudier la possibilité de son effacement,
 - Si le plan d'eau n'impacte pas un cours d'eau et peut présenter un intérêt pour la biodiversité : inciter les propriétaires à adopter une gestion favorable à la biodiversité (berges en pente douce, conservation de la végétation rivulaire, proscrire et lutter contre l'introduction d'espèces exotiques (végétales, écrevisses, poissons), favoriser la reproduction d'oiseaux d'eau avec des radeaux flottants, conserver un marnage estival).

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils.
Nombre de plans d'eau impactants effacés.

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 4.2 – Inciter les propriétaires de mares à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

Contexte

La mare est définie par le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais comme une étendue d'eau de petite taille pouvant atteindre un maximum de 100 m² et une faible profondeur pouvant atteindre 2 m au plus profond. De formation naturelle ou créée par l'Homme, elle est alimentée par les eaux pluviales et parfois par les nappes, la présence d'eau y est généralement temporaire. Les mares possèdent un fort potentiel biologique, tout particulièrement pour les populations d'amphibiens. Leur disparition massive ces dernières décennies, nécessite qu'une attention toute particulière leur soit portée.

Objectifs

- Préserver, restaurer et développer le réseau de mares
- Accroître les milieux favorables à la reproduction des amphibiens et autres espèces
- Sensibiliser au rôle important des mares pour la biodiversité

Actions

- ✓ Informer et sensibiliser les habitants sur la nécessité de conserver les mares (des courriers nominatifs seront envoyés)
- ✓ Inciter les habitants à la création de mares favorables à l'accueil de la biodiversité
- ✓ Inciter les propriétaires de mares à suivre les préconisations suivantes :
 - Avoir au moins une partie des berges de la mare en pente douce
 - Favoriser une forme de mare hétérogène
 - Conserver une végétation rivulaire et aquatique
 - Proscrire et lutter contre l'introduction d'espèces exotiques (végétales, écrevisses...)
 - Proscrire l'introduction de poisson
 - Veiller à limiter l'atterrissement de la mare par envasement
 - Veiller à conserver un bon ensoleillement de la mare en limitant les ligneux
 - Ne pas mener d'action en période de reproduction des amphibiens (décembre-juillet)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils.

Nombre de mares restaurées et créées

Parution d'articles de communication ou d'évènements de sensibilisation organisés

Partenaires

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

Association le Carrouge

Action 4.3 – Inciter les propriétaires de haies à adopter des pratiques favorables à la biodiversité



Contexte

Les haies bocagères structurent nos paysages et sont l'un des éléments structurant des continuités écologiques sur le territoire. Pour la biodiversité, elles servent d'habitat et de corridor de déplacement. Les haies offrent également d'autres services qui influent à une échelle plus large sur la biodiversité comme le stockage du carbone, la lutte biologique et la lutte contre l'érosion des sols. Ces services ne peuvent être pleinement rendus que si la haie présente un bon état de conservation, lié à une gestion adéquate. Pour cela, le plan de gestion durable des haies est un outil essentiel.

Objectifs

- Préserver, restaurer et développer le réseau de haies
- Favoriser des haies fonctionnelles, pour la biodiversité, la protection des cultures, la lutte contre l'érosion et production de bois
- Favoriser un entretien adapté des haies
- Sensibiliser aux services rendus par les haies

Actions

- ✓ Inciter les propriétaires de haies à suivre les préconisations suivantes :
 - Maintenir et restaurer des haies larges, diversifiées, avec trois strates (herbacée, arbustive et arborée)
 - Conserver les arbres âgés ou morts, ainsi que le bois mort en pied de haie
 - Lutter contre l'introduction et le développement d'espèces exotiques (laurier palme, mimosa, robinier, pins, thuya, cyprès, sapin, épicéa ...)
 - Proscrire tout entretien des haies du 15 mars au 31 juillet
 - Favoriser des techniques d'entretien avec un matériel adéquat assurant la qualité des coupes et la bonne cicatrisation des arbres
 - Planter des haies de végétaux locaux et adaptés au changement climatique
 - Mettre en œuvre un plan de gestion durable de leur réseau de haies
 - Adhérer au Label Haie

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils.

Nombre de propriétaire ayant établi un plan de gestion durable des haies sur la commune.

Partenaires

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

SCIC ENR Bois & Energie en Pays de Rance



Action 4.4 – Inciter les propriétaires et exploitants de prairies à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

Contexte

Les prairies naturelles, lorsqu'elles présentent un bon état de conservation, sont source d'une biodiversité floristique importante, en lien avec de nombreux invertébrés. Ces dernières décennies, les prairies naturelles sont en très forte régression quantitative et qualitative. Des modes de gestion visant une productivité importante induisent une réduction de la diversité biologique des prairies qui subsistent. Le maintien des prairies et de leur diversité floristique est un enjeu fort pour le territoire.

Objectifs

- Préserver, restaurer et développer les surfaces de prairies naturelles en bon état de conservation
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants à l'intérêt des prairies naturelles diversifiées

Actions

- ✓ Inciter à la reconversion de terres cultivées en prairies naturelles d'intérêt écologique
- ✓ Inciter les exploitants de prairies naturelles à souscrire des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) en faveur du maintien des prairies naturelles en bon état de conservation
- ✓ Inciter les propriétaires et exploitants de prairies naturelles à s'engager vers les préconisations suivantes :
 - Adapter la pression de pâturage et les dates de mise au pré sur sol portant
 - Proscrire la fertilisation minérale et adapter la fertilisation organique
 - Proscrire les autres intrants et étudier des pratiques alternatives
 - Proscrire le drainage et étudier le comblement de drains anciens
 - Maintenir une bande non pâturée en bordure de cours d'eau et pied de haies

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Surface de prairies naturelles

Etat de conservation des prairies naturelles

Partenaires

Chambre d'agriculture

Groupement des Agriculteurs Biologiques

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

Action 4.5 – Inciter les propriétaires et exploitants de forêts à adopter des pratiques favorables à la biodiversité



Contexte

Les surfaces boisées augmentent depuis quelques décennies du fait de l'abandon agricole de certains fonds de vallées. Cependant, la biodiversité abritée par les forêts anciennes est différente de celle observable dans de jeunes boisements ou des plantations récentes. Des siècles seront nécessaires avant que ces derniers offrent des caractéristiques de sols et de peuplements semblables aux forêts anciennes. Il convient donc d'être particulièrement vigilant à la conservation et la gestion des forêts anciennes du territoire et au devenir des boisements plus récents.

Objectifs

- Préserver les forêts anciennes en bon état écologique
- Favoriser l'attrait des boisements pour la biodiversité
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants de forêts aux méthodes d'exploitation favorables à la biodiversité en forêt et à leur biodiversité

Actions

- ✓ Inciter les propriétaires et exploitants de forêts à adopter le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et pour les boisements plus importants un Plan simple de gestion intégrant les préconisations suivantes :
 - Maintenir des parcelles non exploitées au profit de la biodiversité
 - Proscrire les coupes à blanc et favoriser la futaie irrégulière à rotation longue
 - Favoriser la régénération naturelle ou la plantation d'espèces indigènes et adaptées au changement climatique
 - Lutter contre l'introduction et le développement d'espèces exotiques
 - Conserver le bois mort en forêt
 - Conserver les arbres d'intérêt écologique lors de l'exploitation (arbres à cavité, présence de lierre, arbres à trous de pics, arbres fendus, arbres morts...)
 - Préserver la microtopographie des parcelles (talus, fossés, ornières, dépressions)

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de Plan simple de gestion intégrant la biodiversité

Surface de forêt en libre évolution

Partenaires

Centre Régional de la Propriété Forestière

Office national des forêts

Dinan Agglomération

Le futur Parc naturel régional

Action 4.6 – Inciter les habitants et entreprises à limiter la pollution lumineuse



Contexte

La pollution lumineuse liée à l'excès d'éclairage artificiel impacte la biodiversité, l'observation du ciel étoilé, la santé humaine et représente un gaspillage énergétique. Les habitants et entreprises y contribuent pour partie avec le développement de spots lumineux, l'éclairage d'enseignes et de publicité. L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses impose un cadre qu'il est nécessaire de suivre à minima.

Objectifs

- Réduire la pollution lumineuse impactant la biodiversité
- Réduire le gaspillage énergétique lié à l'éclairage
- Favoriser des secteurs sans pollution lumineuse

Actions

- ✓ Faire respecter l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.
- ✓ Inciter les habitants et entreprises à adopter les préconisations suivantes :
 - Adapter l'éclairage pour n'éclairer que QUAND c'est nécessaire, OU c'est nécessaire et de façon adaptée aux usages et à la biodiversité
 - Réduire l'intensité des éclairages au minimum utile
 - Choisir des éclairages avec une couleur de lumière inférieure à 2 400 Kelvin et dans tous les cas inférieurs à 2 700 Kelvin
 - Choisir des équipements faiblement énergivores

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils
Nombre d'entreprises ne respectant pas l'arrêté du 27 décembre 2018

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 4.7 – Inciter les propriétaires de jardin et d'espaces verts à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

Contexte

Les jardins privatifs et espaces verts des entreprises, selon les pratiques qui y sont conduites, peuvent être des espaces intéressants pour la biodiversité. La loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics, a été étendue le 1er juillet 2022, à l'ensemble des propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif. C'est un grand pas pour la biodiversité, mais de nombreuses autres actions peuvent être menées pour rendre ces espaces plus accueillant pour la biodiversité.

Objectifs

- Favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins et espaces verts
- Rendre perméable les villes et villages au déplacement de la biodiversité

Actions

- ✓ Faire respecter la loi Labbé en communiquant dessus
- ✓ Inciter les habitants et entreprises à adopter les préconisations suivantes :
 - Permettre la libre circulation de la petite faune à travers les clôtures
 - Conserver des espaces végétalisés en fauche tardive ou en friches
 - Limiter les fréquences de tontes
 - Proscrire l'élagage des haies du 15 mars au 31 juillet
 - Favoriser l'hétérogénéité des espaces (tas de bois, murets, lierre...)
 - Proscrire l'usage de végétaux exotiques envahissants
 - Favoriser l'usage de végétaux locaux et peu consommateur d'eau
 - Proscrire tout intrant, favoriser la lutte biologique

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de propriétaires engagés dans des actions pour l'accueil de la biodiversité

Nombre d'entreprises engagées dans des actions pour l'accueil de la biodiversité

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 4.8 – Inciter les propriétaires de bâtiments à adopter des pratiques favorables à la biodiversité

Contexte

Les bâtiments peuvent abriter une biodiversité spécifique (chauves-souris, rapaces, hirondelles...) et nuire à d'autres espèces (collision, cavités pièges...). L'aménagement des bâtiments (habitations, entreprise, immeuble, ruines...) peut être pensé en tenant compte de la biodiversité.

Objectifs

- Favoriser l'accueil de la biodiversité dans le bâti
- Limiter l'impact du bâti sur la biodiversité

Actions

- ✓ Rappeler lors des démarches (déclaration préalable de travaux, permis de construire...) la réglementation sur les espèces protégées (nids d'oiseaux, chauves-souris...): demande d'autorisation de dérangement et destruction d'espèces protégées intégrant des périodes d'intervention appropriées et des mesures compensatoires
- ✓ Inciter les propriétaires de bâtiments à adopter les préconisations suivantes :
 - Rendre inactif les pièges pour la petite faune (sticker sur vitre, chapeau de cheminée, obstruer les cavités pièges de types gouttières et poteaux...)
 - Aménager les combles pour l'accueil des chauves-souris ou rapaces
 - Maintenir des bâtiments ouverts pour les Hirondelles rustiques
 - Installer des planches anti-fientes pour se prémunir des fientes d'hirondelle
 - Conserver des joints non colmatés pour l'accueil de la petite faune

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs

Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils
Parution d'articles de communication et organisation d'évènements de sensibilisation

Partenaires

Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional



Action 4.9 – Inciter les habitants et entreprises à lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Contexte

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces animales et végétales introduites sur un territoire d'où elles ne sont pas originaires et dont le développement excessif bouleverse les écosystèmes locaux. Aujourd'hui ces espèces sont considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. Elles constituent un danger pour environ un tiers des espèces terrestres et ont contribué à près de la moitié des extinctions connues à l'échelle mondiale. Le site du Conservatoire Botanique National de Brest, permet de savoir si une espèce végétale est envahissante : www.cbnbrest.fr/ecalluna/.

Objectifs

- Informer sur ce que sont les espèces exotiques envahissantes animales et végétales
- Lutter contre l'introduction et le développement d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales
- Privilégier la plantation de plantes indigènes, support à la biodiversité locale

Actions

- ✓ Rappeler que le code de l'environnement fixe la liste des espèces exotiques interdites d'introduction sur le territoire national, y compris la détention, le transport, l'échange, la vente ou l'achat en lien avec leur impact sur la biodiversité et les dangers sanitaires que certaines représentent
- ✓ Indiquer aux habitants de ne jamais relâcher d'espèces animales issues d'un élevage dans la nature ou le jardin (tortues, serpents, araignées, insectes, amphibiens, NAC...)
- ✓ Inciter les aménageurs à utiliser des espèces indigènes pour les plantations dans les règlements de lotissement ou à minima l'absence d'espèce envahissante
- ✓ Inciter les habitants et entreprises à demander aux paysagistes des végétaux locaux dans les projets de plantations ou à minima l'absence d'espèce envahissante
- ✓ Inciter les habitants et entreprises à se renseigner sur la provenance géographique des végétaux qu'ils achètent

Priorité

1 2 3

Calendrier de mise en œuvre

Court terme
Moyen terme
Long terme
Indéfini

Indicateurs




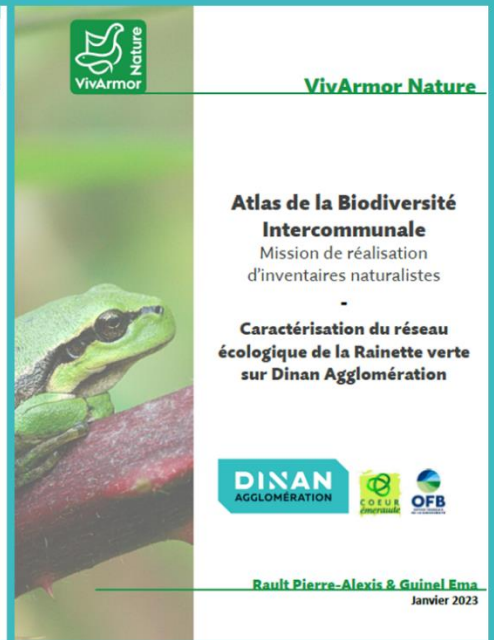





Nombre de propriétaires ayant sollicité des conseils
Parution d'articles de communication ou d'évènements de sensibilisation organisés

Partenaires

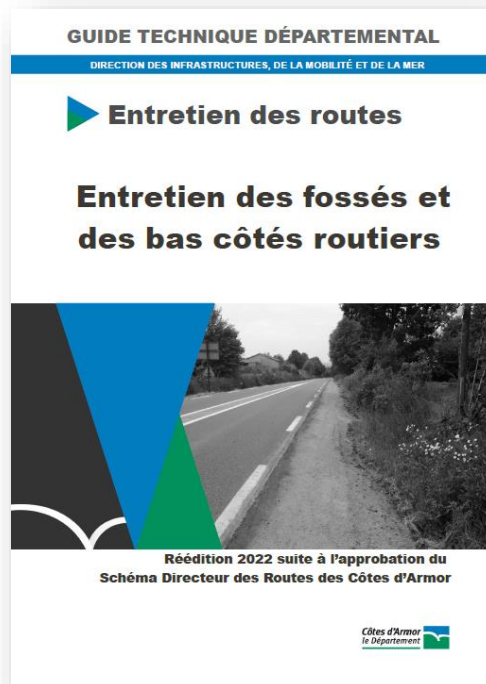
Dinan Agglomération
Le futur Parc naturel régional

Documents ressources

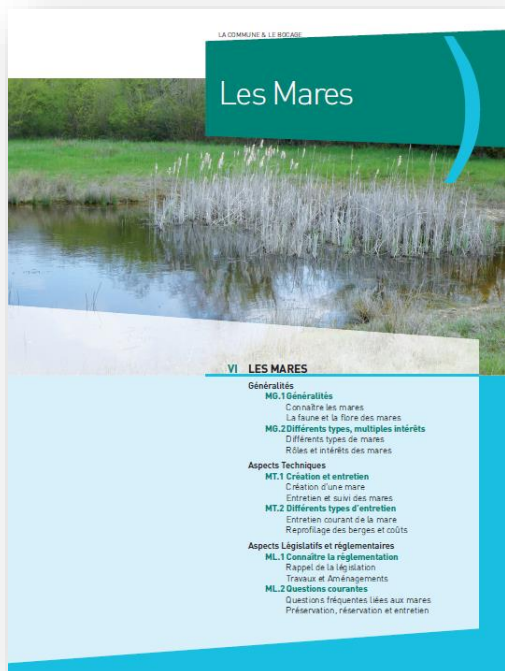
- ✓ Les inventaires complémentaires de l'ABI

 <p>Atlas de la biodiversité intercommunale Dinan Agglomération</p> <p>INVENTAIRES ENTOMOLOGIQUES</p> <p>Février 2023</p> <p>Logos: République Française, OFB, COEUR émeraude, DINAN AGGLOMÉRATION</p>	 <p>DINAN AGGLOMÉRATION</p> <p>Réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale</p> <p>Lot 1 : Inventaire des oiseaux sur 20 communes</p> <p><u>Rapport final – janvier 2023</u></p>  <p>Gereco</p>	 <p>VivArmor Nature</p> <p>Atlas de la Biodiversité Intercommunale Mission de réalisation d'inventaires naturalistes</p> <p>Caractérisation du réseau écologique de la Rainette verte sur Dinan Agglomération</p> <p>Logos: DINAN AGGLOMÉRATION, COEUR émeraude, OFB</p> <p>Rault Pierre-Alexis & Guinel Ema Janvier 2023</p>
 <p>Inventaire chiroptérologique par mesure d'activité acoustique</p> <p>Inventaire chiroptérologique par recherche de gîtes</p>  <p>Atlas de la biodiversité intercommunale Dinan Agglomération</p> <p>NOZIGELL</p>	 <p>Atlas de la biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération</p> <p>Inventaire et diagnostic des points d'eau sur le territoire de Dinan Agglomération</p> <p>- 2022 -</p>  <p>COEUR Émeraude Olivier MASSARD, 2022</p> <p>Logos: DINAN AGGLOMÉRATION, COEUR émeraude, OFB</p>	 <p>Atlas de la biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération</p> <p>Inventaires et diagnostics floristiques sur le territoire de Dinan Agglomération</p> <p>Synthèses communales des données actualisées et historiques</p> <p>- 2022 -</p>  <p>COEUR Émeraude Olivier MASSARD, 2022</p> <p>Logos: DINAN AGGLOMÉRATION, COEUR émeraude, OFB</p>

- ✓ Guide technique départemental - Entretien des espaces végétalisés des bords de route & Entretien des fossés et des bas-côtés routiers



- ✓ Guides techniques - Mares et bocage (Pôle bocage des Pays de la Loire)



✓ Guide et liste des Espèces Exotiques Envahissantes



✓ Guide technique - Favoriser les espaces de nature en Ville & l'accueillir dans le bâti

